RAPPORT D'ACTIVITE 2017

FD
FA

ASSOCIATION
FEMMES POUR LE DIRE
FEMMES POUR AGIR

6 rencontres
77 intervenant.e.s
453 participant.e.s

16 écoutantes
4 responsables de permanences
1.177 appels reçus
192 dossiers ouverts - **196** rendez-vous donnés

10 Ateliers
14 animatrices/animateurs
83 participant.e.s

185 adhérent.e.s
91 % de femmes
41,08 % de personnes handicapées

67 bénévoles
3 employées

57 246 pages vues sur fdfa.fr
23 715 minutes vues sur YouTube
988 fans Facebook – **393** abonné.e.s Twitter

SOMMAIRE

- L'édito de la présidente
- Manifestations FDFA
- Autres manifestations
- Interventions et rencontres
- Lutte contre les violences
- Ecoute Violences Femmes Handicapées
- Ateliers & Permanences
- Communication
- Fonctionnement
- Financements
- Projets et perspectives

Editorial de Catherine Nouvellon

Présidente par intérim

Difficile de donner le ton, si particulier, de cette année 2017 !

Ne pas dire triste, car elle ne le voulait pas. Riche est sans doute le terme qui convient le mieux. Riche par l'exemple que nous a donné Maudy de faire passer avant sa réelle souffrance physique, l'attention qu'elle portait à chacun.e de nous (nous demandant toujours de nos nouvelles avant de donner des siennes !), la poursuite des activités de FDFA quelles que soient les circonstances, sa présence active aussi souvent que possible à l'association où elle restait égale à elle-même en tous points ! C'est une grande leçon de courage et d'engagement qu'elle nous a donnée jusqu'au 25 décembre où elle a été délivrée du mal qui la détruisait. Riche enfin des innombrables marques de sympathie et d'admiration que nous avons reçues ensuite, jusqu'à l'hommage grandiose qui lui a été rendu le 27 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de la Maire Anne Hidalgo en présence de très nombreuses personnalités de tous milieux.

L'année a également été riche de ses activités qui se sont poursuivies presque normalement grâce à l'investissement plus important de certain.e.s d'entre nous, bénévoles et salariées, qui doivent être remercié.e.s.

Je citerai là parmi les événements les plus marquants :

Le ***Forum*** à la mairie du 20ème « Femme, Santé et Handicap » en présence de Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de Sophie Cluzel Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées, clôturé par Roselyne Bachelot.

La participation au ***festival panafricain des différences*** d'Abidjan, FESPADIA, montrant que la notoriété de FDFA dépasse largement nos frontières.

L'***écoute*** qui est notre activité phare s'est poursuivie et le recrutement de nouvelles écoutantes a donné lieu à des formations en début d'année.

Nous avons continué à honorer de nombreuses invitations dans toute la France pour présenter notre association et ses actions.

Notre partenariat avec la fondation de Yann Arthus-Bertrand, GoodPlanet et notre participation active à la Résidence des associations à Longchamp se met en place.

Les ***ateliers*** ont continué à rencontrer un franc succès.

Nos ***formations*** sur les violences dont sont victimes les femmes en situation de handicap sont de plus en plus nombreuses, signe que notre expertise est de plus en plus recherchée.

Nous avons reçu plusieurs ***prix et récompenses*** notamment :

Prix « lutte contre les violences » par le Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Prix de l'Initiative en Economie Sociale et Solidaire par le Crédit Coopératif

Nous avons été nominées pour le prix de la Démocratie de la Fondation Marc Sangnier.

Nous poursuivons de notre mieux l'œuvre de Maudy, d'une manière certes différente, mais nous efforçant toujours de faire progresser ensemble Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir.

Catherine Nouvellon

Présidente par intérim

MANIFESTATIONS FDFA

Soirée « Rencontres & Dédicaces » - 3 mars

Quand la rentrée littéraire de FDFA se fait au printemps…

A l'invitation du Jardin littéraire, FDFA proposait de découvrir lors d'une soirée exceptionnelle de rencontres et de dédicaces les dernières parutions de ses adhérent.e.s et marraine : Brigitte BOURGLAN-BEAUFILS, Anne-Lyse CHABERT, Blandine METAYER, Henri-Jacques STIKER et Alain PIOT ainsi que les actes du colloque du 19 mars 2016 *Les Aventurières de la vie : le handicap au-delà de ses limites*.

C'est la Maison des Associations du 15ème arrondissement qui a accueilli ce premier événement de l'année.

A quelques jours de la Journée Internationale de lutte pour les Droits des Femmes, Maudy Piot a ouvert la soirée en rappelant la nécessaire mobilisation des bonnes volontés pour lutter contre les violences que vivent 4 femmes handicapées sur 5 puis en présentant les autrices et auteurs présent.e.s.

C'est à Alain Piot qu'est revenu le premier temps de parole pour rapidement présenter le Jardin littéraire qu'il anime avant de centrer son propos sur les actes du colloque de 2016 *Les Aventurières de la vie : le handicap au-delà de ses limites* dont il a assuré la coordination et l'édition.

Brigitte Bourglan-Beaufils, adhérente, administratrice, animatrice de la permanence d'écoute « Oreille attentive » deux fois par mois, a ensuite pris la parole pour présenter son livre de souvenirs, racontant avec émotion et enthousiasme son enfance dans un quartier populaire à la limite des 14ème et 15ème arrondissements, décrivant les personnages hauts en couleurs qui peuplaient son univers d'enfant différente.

Alain Piot a ensuite présenté son ouvrage *La Caissière et la Putain – la prostitution comme on la parle*. Après avoir rappelé la genèse de ses précédents ouvrages, le sociologue a décrit son approche de la prostitution : celle de la parole, *des discours que l'on entend, que l'on lit, que l'on voit à la télévision, au cinéma etc., des gens qui parlent de la prostitution.*

Après quelques échanges avec la salle, Maudy Piot a tenu à présenter elle-même Anne-Lyse Chabert, adhérente de FDFA, docteure en philosophie :

> *Anne-Lyse pense beaucoup, écrit beaucoup, et vit sa situation de handicap avec beaucoup d'authenticité, beaucoup de courage, et beaucoup de vérité*.

Anne-Lyse a chargé Elise, son auxiliaire de vie, de lire le texte de présentation de son ouvrage *Transformer le handicap - au fil des expériences de vie* :

> *Le handicap c'est avant tout une affaire de responsabilité collective, pas seulement une affaire locale et individuelle loin s'en faut. C'est plus largement une affaire qui touche à notre humanité à tous, à notre façon d'aborder autrui, a fortiori quand il présente des différences.*
>
> *Le handicap […] est avant tout défini par le manque. Or le manque c'est celui qui résulte d'un regard extérieur qu'on applique à la personne en lui imposant des critères.*
> *[…]*
> *Il ne convoque aucune déficience intérieure.*
> *Il n'y a de manque que ce que les tiers peuvent imposer à la personne « handicapée » de par leur regard, leurs mots, mais pire, il y a souvent même une exaspération du handicap du fait de la personne elle-même qui a intériorisé les limites au point de se croire incapable et donc de limiter tous les possibles qu'elle aurait pu engager.*

Rappelant la puissance des mots, Anne-Lyse a évoqué sa difficulté à utiliser le mot « handicap » :

> *Avec le mot handicap vous pouvez créer de la discrimination, d'autant qu'il est aisé avec des prétextes d'accessibilité de ne pas mélanger les personnes dites handicapées avec des personnes dites valides.*
>
> *Le problème porte sur le regard qu'on accorde à l'autre, les conditions qu'on lui octroie, la confiance qu'on porte à autrui. […] Ce chemin n'est pas toujours évident à parcourir, mais je dois tout faire pour désencombrer l'espace qui me sépare de l'autre, pour approcher ses différences, de même que je dois lui permettre d'approcher mes propres écarts.*

Anne-Lyse a conclu par ces mots :

> *Il y a des sécurités qui n'en sont pas. Bien sûr avoir l'esprit d'aventure demande à être prêt à un certain inconfort, celui d'affronter l'imprévu avec tout le risque qu'il implique, mais qu'il faut apprendre à mettre en jeu dans un parcours d'être humain tout simplement.*

De nombreux échanges entre la salle et l'autrice s'en sont suivis. Par un heureux hasard, une des questions portait sur l'impact de la religion ou plus précisément le poids du religieux dans le regard posé sur la personne handicapée, champ de compétences de l'intervenant suivant, Henri-Jacques Stiker.

En préambule, pour présenter son parcours de recherche, Henri-Jacques Stiker a évoqué son choix de « défricher des secteurs encore en friche » :

> *C'était aussi donner toute sa dignité au handicap que de montrer que cette question intéresse l'intelligence humaine, l'histoire, l'anthropologie, que c'est un grand sujet humain.*

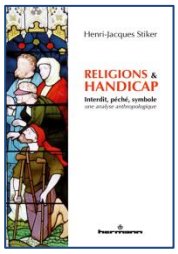

Dans un des deux ouvrages qu'il présentait lors de cette soirée, *Religions et Handicap – Interdit, péché, symbole – une analyse anthropologique*, Henri-Jacques Stiker s'est intéressé à la question de l'infirmité, à la vision du handicap dans les textes fondateurs du judaïsme, du christianisme, de l'islam, du bouddhisme :

> *Les religions sont complexes, il y a toujours un niveau sacral, où effectivement il y a des croyances, où le handicap, l'infirmité est rattachée au pêché. Ou dans le bouddhisme, elle est rattachée à ce qui s'est passé dans les vies antérieures. Ou dans les religions africaines dites traditionnelles, c'est parce qu'on n'a pas respecté un tabou, et automatiquement le non-respect de ce tabou entraîne une naissance ou une infirmité. Donc il y a ce niveau. Mais, dans presque toutes les religions il y a d'autres niveaux. Il y a des niveaux où on est au niveau de l'appréhension du divin. Je ne prêche pas pour être croyant ou pas. On trouve dans les textes des niveaux différents. Et il y a des textes où l'infirmité est symbolique de quelque chose. La question n'est plus de savoir pourquoi c'est venu, à cause du pêché, de certaines fautes etc., mais qu'est-ce que ça nous dit, qu'est-ce que ça signifie. Et par exemple dans la Bible hébraïque, l'infirmité dans certains textes est le symbole de la différence entre Dieu et l'homme. Dieu est parfait, l'homme est imparfait. Et l'infirmité est comme le symbole, le signe que nous sommes des êtres limités, des êtres de finitude. Donc ça nous rapporte simplement à notre condition humaine tout court. Le handicap est, fait partie de notre condition.*

Et de souligner un dernier point :

> *Quand on prend acte de ce que ces textes sur le handicap nous disent de la religion, finalement, et c'est très important pour moi, c'est que le handicap dit quelque chose sur la religion. Le handicap pose la question de ce qu'est la religion. Et autrement dit, les anthropologues auraient tout intérêt à bien regarder quand ils veulent définir ce qu'est la religion, comment elle est située quand on parle de déficience.*

Henri-Jacques Stiker a ensuite présenté rapidement son second ouvrage, *La Condition handicapée* en explicitant son approche :

> *Je trouvais que le mot condition était plus adéquat que toute sorte de mots qui définiraient de quelque manière. Et cette condition m'apparaît comme tout le temps ambivalente, tout le temps mal perçue par la société. Et c'est très comparable à l'histoire des femmes et à tout ce qu'il a fallu faire et qu'il faudrait encore faire. Alain l'a dit tout à l'heure à travers la question de la prostitution. J'ai regardé tout ce qui est autour, toutes ces femmes. Le handicap aussi, il devrait de plus en plus entrer dans tous les débats de la société, et pas seulement les débats qui les concernent et concernent leurs droits, mais tous les débats de société, il faudrait que le handicap soit présent, de même qu'il faut des femmes partout, des pauvres partout, pas seulement des riches etc. Il faut aussi des personnes handicapées partout. D'où mon livre qui se termine par une espèce de plaidoyer pour cette présence continuelle dans tous les débats sociaux, non pas pour mettre la main dessus, mais pour être parmi les citoyens, les gens qui disent les choses et qui expriment quelque chose que les autres ne sentent pas.*

S'en est suivi une discussion sur les textes et leurs interprétations, sur l'entre-deux « *cette situation où les personnes ne sont jamais totalement incluses, ni exclues. Il y a des intégrations à inclusion, et des intégrations à exclusion. Et les personnes handicapées naviguent, avancent, progressent dans la société à travers cette situation* », sur l'origine du mot handicap…

Puis Blandine Métayer, actrice, autrice, marraine de FDFA, a offert à l'assistance un extrait de son seule en scène « Je suis top ! » avant de présenter ses deux ouvrages : la bande dessinée du spectacle ainsi que *Les Perles du sexisme*.

A l'invitation de Maudy, Blandine a rappelé son engagement auprès de FDFA :

> *C'était une évidence pour moi de soutenir cette association formidable. Et d'ailleurs, j'essaie de faire tout ce que je peux avec mes moyens, je ne suis pas non plus Catherine Deneuve, je n'ai pas toutes les télés à mes pieds, mais dès que je suis interviewée je parle de l'association !*

Après de derniers échanges avec la salle, le mot de la fin est revenu à Maudy Piot qui a invité les participant.e.s à aller à la rencontre des autrices et auteurs et à profiter du pot de l'amitié.

Fréquentation :
49 personnes sont passées par l'émargement pour 45 inscrites. 22 % d'entre elles étaient en situation de handicap.

Sur les réseaux sociaux :
5 901 vues sur Facebook (15 posts)
4 528 vues sur Twitter (10 tweets)

Quand FDFA interroge la laïcité dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale…

A la suite des attentats perpétrés en France en 2015 et 2016, les médias se sont emparés de notions comme la laïcité, la citoyenneté ou encore les valeurs républicaines, poussant tout un chacun à s'interroger sur ces valeurs.

Au-delà des principes de liberté de conscience et de liberté de culte ainsi que de la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, qui sont au cœur de la laïcité, se pose la question de la place de l'individu, du Moi et de l'Autre, dans l'espace public, de son inscription dans un collectif, dans une citoyenneté, dans une humanité.

De nombreuses initiatives ont été prises pour lutter contre les discriminations, contre les préjugés et contre toute forme de rejet.

Quelle place pour les personnes en situation de handicap dans ce mouvement ?

Ce colloque s'est tenu dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale et s'inscrivait dans le cadre du 8 mars, Journée Internationale pour les droits des femmes.

La marraine de cette journée était Djemila Benhabib, écrivaine, journaliste, enseignante et conférencière, Prix international de la laïcité 2012 ; Prix humaniste du Québec 2014 ; Prix de la liberté d'expression 2016.

La journée a été ouverte par Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale.

Elle a accueilli les participant.e.s en rappelant les mobilisations en faveur des droits des femmes :

> *Je vais peut-être, avant de commencer votre colloque, vous dire un mot de ce qui est pour moi, pas un nouveau combat, mais un combat sur lequel nous n'avons peut-être pas assez travaillé ces cinq dernières années, l'intersectionnalité. […]*
>
> *Je pense qu'on a à s'occuper de ces oppressions multiples, ces discriminations croisées que sont le racisme, l'homophobie, l'handiphobie, qui sont, de toute façon, accentuées par le fait d'être femme. Mais femme, c'est universel. C'est-à-dire qu'on peut être femme et noire, femme et handicapée, femme et lesbienne, mais femme. […]*
>
> *Je pense que c'est un combat universel, nous sommes la moitié de l'humanité. Et ce combat est accentué par des discriminations qui en rajoutent. Donc, nous subissons cette oppression, le sexisme.*

Catherine Coutelle a excusé l'absence de Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, annoncée pour faire la conclusion du colloque mais absente pour cause de devoir de réserve préélectoral.

Après avoir salué la persévérance de Maudy Piot dans ses actions en faveur des femmes handicapées, elle lui a donné la parole pour l'ouverture du colloque :

> *Aujourd'hui, ce qui me paraît extrêmement important, c'est que nous nous retrouvions ici avec les valeurs de la République, avec les unes et les autres, qui partagez avec l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, nos préoccupations, notre combat et notre désir d'égalité, d'engagement et de solidarité. Catherine nous ouvre ses portes ici aujourd'hui comme elle m'a ouvert les portes de son bureau plusieurs fois, car comme elle l'a dit, je ne lâche pas prise. Je ne lâche jamais. Tant que je serai vivante, je ne lâcherai pas pour que les femmes handicapées soient regardées, vécues comme des femmes à part entière. Le handicap n'est pas notre identité.*

Revenant sur la singularité des personnes en situation de handicap, la présidente de FDFA a constaté :

> *Encore aujourd'hui, le handicap n'est pas vécu comme quelque chose qui rejoint la différence, qui rejoint le fait que nous avons chacun d'entre nous, des personnalités, un corps, un imaginaire, une pensée, un cœur, personnels et différents. Le handicap renvoie à la frustration, au manque, au symbole de la contagion, encore aujourd'hui, à l'état de stéréotype contre lequel nous nous battons.*

Après avoir rappelé les raisons ayant présidé à la création de l'association, Maudy Piot a évoqué les actions et activités menées depuis près de quinze ans et le soutien indispensable qu'apportent les adhésions à la vie et au développement de FDFA.

La parole a été ensuite donnée à Julie Muret, chargée de mission au Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, à qui revenait la tâche d'animer les échanges de la matinée. Elle a présenté les deux premier.e.s intervenant.e.s : Henri Peña-Ruiz, philosophe, auteur du *Dictionnaire amoureux de la laïcité,* grand spécialiste du rapport entre politique et laïcité et Djemila Benhabib, marraine de cette journée, écrivaine, essayiste, journaliste, qui mène « un combat remarquable pour la laïcité, les droits des femmes et l'expression ».

En ouverture de son exposé, Henri Peña-Ruiz a indiqué :

> *Je me suis beaucoup interrogé sur l'hostilité à l'égard d'un idéal aussi magnifique que la laïcité. Je ne vois pas plusieurs définitions de la laïcité, je le ferai en sollicitant votre cœur, car comme le disait Platon, le cœur et la raison sont proches. Mais quelles sont les raisons de l'hostilité à la laïcité ? Soit sourde, dans la multiplication des adjectifs, soit avouée de la part des nombreux tenants des institutions religieuses. Il y en a deux, la laïcité n'est pas antireligieuse, c'est le contresens le plus total que l'on puisse faire, mais elle est hostile au privilège public des religions. C'est là que le bât blesse.*
> *Si la liberté existe, c'est la liberté, point… Sans adjectif. La liberté sexuelle n'est pas homosexuelle ou hétérosexuelle, elle offre le choix à chacun de choisir son accomplissement.*
> *Ceux qui multiplient les définitions de la laïcité se font complices des clientélismes électoraux.*

Après avoir abordé la question du mariage pour tous et l'emprise du « patriarcat traditionnel, encensé par les trois religions », il précisa :

> *Vous remarquerez que je choisis mes termes, je parle d'intégrisme religieux, pas de religion, tant il est vrai que beaucoup de croyantes et de croyants vivent leur foi de façon désintéressée, sans volonté de privilège temporel, d'imposer leur mode d'accomplissement à autrui.*

Replaçant sa réflexion dans un contexte historique, Henri Peña-Ruiz poursuivit :

> *Non, la laïcité ne peut pas reconnaître plus les religions que l'humanisme athée, elle doit poser clairement le cadre de la vie commune : qu'est-ce que la laïcité ? Essayons de la définir simplement. La France est une terre d'immigration, je suis moi-même issu de l'immigration espagnole […] Je suis issu de cette double immigration, économique et politique, mais je suis un enfant de la République. J'ai appris à lire, compter, à l'école primaire, école laïque. […] Apprendre pour devenir un jour son propre maître et se passer de maître, la grandeur des instituteurs de la République […] c'est qu'ils ne travaillent pas à faire des catholiques, des protestants ou des athées, ils travaillent à faire advenir qu'en chaque enfant que Marianne leur confie, cette autonomie de jugement, cette liberté, cette capacité d'esprit critique qui donnera à la République les citoyens incommodes dont elle a besoin. Voilà la grandeur de l'école laïque.*

Et de poursuivre :

> *La laïcité, ce n'est pas une conviction spirituelle particulière qui s'élèverait au-dessus des autres. C'est quoi alors ?*
> *C'est le cadre juridique et politique qui permet à toutes les convictions spirituelles de coexister sur la base de la liberté de conscience, de l'égalité de droits, sans distinction effective de conviction spirituelle. Marianne protège autant les croyants que les athées et les agnostiques.*

Le philosophe donna ensuite sa définition de la laïcité :

> *Alors, je vous propose la seule définition que je connaisse, que vingt ans de recherche m'ont donnée, pour redécouvrir une sorte d'évidence toute simple, limpide, j'appelle laïcité principe d'union de tout le peuple, l'unité de la population devenue peuple se fonde sur le triptyque laïque, liberté de conscience, égalité de droits et orientation universaliste vers l'intérêt général de la puissance publique. Liberté, égalité, universalité, et cette déclinaison nous livre, d'une façon limpide, je crois, le sens même de la laïcité. Mais à la définir ainsi, je voudrais ajouter deux choses. La première, c'est que la laïcité est un principe de paix, un principe de concorde. […]*

Non pas une sécularisation mais une émancipation :

> *« Emancipatio » veut donc dire sortir de la dépendance. Il est clair que la laïcité est une émancipation, notamment pour les femmes, pas seulement pour elles, mais notamment pour elles, qui doivent cesser de se voir appliquer la loi patriarcale sacralisée par la loi religieuse, qui doivent cesser de devoir cacher son corps sous prétexte qu'en montrant leur corps, elles seraient responsables du désir de l'homme qui serait incapable de se maîtriser.*

Continuant son exposé :

> *L'enjeu de la laïcité, qui se définit par l'union de la liberté de conscience, de l'égalité, de l'orientation universaliste, cet enjeu émancipateur est aujourd'hui tout à fait décisif. Il faut toujours avoir une visée universaliste. […]*
>
> *Pour émanciper des personnes, il faut la neutralité de la puissance publique, Marianne n'est pas plus favorable aux uns ou aux autres, et cela permet de respecter tous les êtres humains. Et de promouvoir une loi publique fondée sur les droits humains au lieu de maintenir dans la législation des traces d'un patriarcat incompatible avec l'émancipation des femmes. J'ai la conviction que la laïcité fera le tour du monde, mais nous devons utiliser nos armes pour cela.*
> *Analyser, penser, réfléchir, faire le pari de la culture… Ressusciter les Lumières.*
> *Il faut ressusciter les Lumières en ce siècle qui vacille, qui s'interroge sur son devenir.*

Après avoir rappelé les avancées en Turquie du temps d'Atatürk, l'Islam des lumières d'Averroès, la place de la laïcité dans le Mexique de Benito Juarès, l'Inde de Gandhi ou l'Amérique de Thomas Jefferson, le philosophe conclut par ces mots :

> *J'ai la conviction que lorsque les peuples verront, à partir de leur expérience propre, de résistance, d'insoumission à la logique de domination, ils se tourneront vers la laïcité.*

La parole fut ensuite donnée à Djemila Benhabib qui ouvrit son intervention par cette déclaration :

Je suis d'autant plus heureuse d'être ici car il y a parmi les orateurs et oratrices des gens immensément investis dans la société civile et ayant une expérience riche à nous communiquer.

Deux versants dans ce colloque : l'un portant sur la laïcité en tant que telle, mais l'autre, sur les personnes en situation de handicap.

Dans un contexte difficile, à l'échelle nationale et internationale, c'est dire aujourd'hui notre responsabilité face à ce qui arrive, parce qu'on ne sait pas précisément de quoi sera fait demain. Donc cela exige de nous une extrême vigilance, une lucidité, une analyse, une finesse dans l'analyse pour comprendre ce qui se joue actuellement, ici en France, mais aussi dans le monde.

Djemila Benhabib présenta son approche :

Trois points, que je souhaiterais mettre en lumière aujourd'hui : il souffle sur le monde, et sur les droits des femmes, un vent régressif, terriblement régressif. D'abord, en raison de la place de plus en plus grande et de plus en plus importante que prennent des pays musulmans et islamistes.

Prenant l'exemple du code de la famille en Algérie, elle déclara :

Ce sont toujours les femmes les premières victimes de la montée des intégrismes, ce sont toujours les femmes les premières victimes des marchandages politiques. C'est toujours sur le dos des femmes que les compromissions se font. En ce sens, la condition des femmes est un excellent prisme pour comprendre ce qui se joue dans les sociétés, pour décrypter ce qui se passe dans le monde. Interrogez les pays, un à un, quels sont les pays assurant aux femmes les mêmes droits que les hommes ? Et ce n'est assurément pas les pays qui n'ont pas encore réglé cette question de la séparation des pouvoirs politiques et des pouvoirs religieux.

Les pays qui marginalisent la moitié de la société, les pays qui les discriminent, les violentent, sont encore extrêmement retardataires par rapport au développement en général et par rapport à l'émancipation.

Et d'avancer d'autres exemples de pays musulmans (hors Tunisie) où la condition des femmes est définie par la charia.

Poursuivant son exposé, elle énonça :

> *Le deuxième élément que je souhaitais mettre en lumière, c'est la montée du courant anglo-saxon, du courant multiculturaliste qui, lui, en réalité, s'associe au premier. […] Or, dans le projet extrêmement arrogant anglo-saxon du multiculturalisme, il n'y a nulle émancipation. Vous êtes définis selon votre origine, du berceau au tombeau.*

Prenant en exemple le pays où elle s'est réfugiée, le Canada, Djemila Benhabib déclara :

> *Vous savez, il n'y a pas de liberté de religion au Canada, il y a un droit de religion. […] Je vois dans mon pays, le Québec, monter le racisme, la xénophobie car on caricature le musulman, l'étranger, on le rend responsable des pressions exercées par les lobbys religieux. Voilà ce qu'on a fait de l'autre qui ne peut fonctionner avec les mêmes standards que tous ses autres concitoyens, voilà ce qu'est l'accommodement raisonnable. […]*
>
> *Troisième point, le dérèglement de notre boussole démocratique. Je veux dire, face à cette montée des pays islamistes, face à cette montée aussi du courant anglo-saxon multiculturaliste, la boussole républicaine, la boussole laïque s'est déréglée. […]*
>
> *Il ne faut surtout pas que le silence s'installe. Il ne faut surtout pas que la résignation gagne nos rangs. Nous devons avoir confiance en l'avenir car nous avons aussi des atouts. Les atouts, ils viennent de nos forces, nous avons ici en France un arsenal juridique très intéressant en matière de laïcité que nous n'avons pas dans d'autres pays.*

En conclusion, Djemila Benhabib appela à la mobilisation de toutes et de tous :

> *Ce combat pour la démocratie, pour la France, nous ne pouvons le gagner sans l'engagement de chacun, sans l'engagement des citoyens de culture ou confession musulmane. Ils sont une partie de la solution. Il faut les entendre davantage. La pluralité des voix doit s'exprimer. Il faut les soutenir, les écouter, les accompagner.*

Après avoir demandé au public d'adhérer à FDFA, « parce que, précisément Maudy refuse la victimisation, se voit en citoyenne et appréhende le handicap comme une différence, tout simplement », elle-même et Henri Peña-Ruiz ont longuement répondu aux questions de la salle.

En particulier, Henri Peña-Ruiz a apporté une réponse très développée à la question « pouvez-vous approfondir ce que propose le multiculturalisme ? » en prenant en exemple la pratique de l'excision du clitoris :

> *On peut admettre la coexistence des cultures, même admettre les pratiques culturelles, dans une limite claire à définir. Tant que ces pratiques culturelles sont compatibles avec les droits humains, elles sont acceptables. […]*
> *On peut avoir peur d'une religion, la rejeter, ce n'est pas un délit.*
> *Le délit, c'est rejeter les êtres humains du fait de leur religion. […]*
> *Faire coexister des personnes de toutes les cultures, oui, bien sûr, il faut le melting pot, cet heureux mélange qui fait que la France est diversité. […]*
> *Et ce n'est possible que si le ciment de l'union, c'est le respect des droits humains par conséquent, toute culture doit être soumise au filtre de la raison critique l'interrogeant sur sa conformité aux droits humains et rejetant toute pratique non conforme aux droits humains.*
> *L'excision du clitoris n'est pas conforme aux droits humains. C'est clair je crois. La polygamie n'est pas conforme aux droits humains car on valide la domination d'un sexe sur l'autre.*
> *Voilà le multiculturalisme au-delà de son apparence de tolérance universelle.*
> *Il faut le mettre à jour.*

Et Djemila Benhabib d'ajouter :

> *Pour compléter par un éclairage politique, la grande différence qui existe entre un pays républicain et un pays anglo-saxon, c'est que la République se construit autour de la Nation et ne reconnaît que des individus. Or, dans un pays anglo-saxon, les individus ne sont pas reconnus. On reconnaît des communautés culturelles. […]*
> *En fait, la racine, si vous voulez, le paradigme philosophique dans lequel on doit se situer, nous vient des Lumières, c'est-à-dire que du moment où on a tous la même dignité, on a des droits inaliénables, des droits naturels inaliénables. On a les mêmes droits et les mêmes devoirs. C'est cette conviction profonde que défendent les universalistes. Les multiculturalistes nous disent que les droits doivent être modulés en fonction de l'appartenance ethnique et religieuse de chacune et de chacun.*

A une question sur les petites filles voilées, Djemila Benhabib a répondu :

> *Liberté, droits, et on retourne les libertés et le droit, on retourne la démocratie contre elle-même. En réalité, le défi que nous lancent les intégrismes religieux est un défi de taille en ce sens qu'ils ont la maîtrise parfaite de ce que sont les fondamentaux de la démocratie. Ils ont une maîtrise parfaite de la rhétorique des droits de la personne, ils se la sont appropriée pour nous asséner : le voile, c'est mon droit, mon choix.*

Henri Peña-Ruiz a rebondi sur les propos de Djemila Benhabib :

> *La question que vous posez, c'est comment argumenter face à des personnes qui se prévalent des êtres humains et qui disent qu'elles peuvent se vêtir comme elles le veulent. Il faut une réponse, aucune liberté n'est absolue. La seule liberté qui soit acceptable, c'est la liberté compatible avec d'autres libertés.*

Julie Muret a repris la parole pour introduire les intervenantes d'une table ronde uniquement consacrée à des témoignages, table ronde animée par Djemila Benhabib.

Nadia El Fani fut la première à apporter son témoignage. Franco-tunisienne, réalisatrice, productrice, « Nadia est une militante chevronnée qui a compris en 2010 que l'enjeu de la laïcité méritait une attention particulière, c'est pourquoi elle est allée en Tunisie pour y faire un film qui va s'appeler *Ni maître ni Dieu*… ». Dans ce film, elle interroge et s'interroge sur l'absence de revendication à l'athéisme de la part de militants communistes :

> *Et donc, voilà, cette interrogation sur pourquoi ces communistes, largement désignés comme athées par eux-mêmes d'ailleurs, n'avaient dans aucun pays arabe revendiqué leur athéisme et osé porter ce principe de laïcité, mais surtout, le mettre dans un programme de société. […]*
>
> *Pour moi, l'athéisme est un progrès, c'était une vision de la société de demain qui serait affranchie, enfin, de toutes ces normes religieuses, qui, je le voyais bien, étaient, dès mon enfance, par là où on n'arrivait pas à faire avancer les choses. Aujourd'hui, on est dans une situation bien pire que dans mon enfance.*

Son intervention s'est terminée sur un appel au soutien et à la solidarité avec un cinéaste tunisien emprisonné parce qu'homosexuel, en se mobilisant pour lui sur les réseaux sociaux.

Sérénade Chafik, franco-égyptienne, a pour sa part évoqué la révolution égyptienne de 2011 :

> *La journée internationale des droits des femmes de la révolution, nous étions une trentaine de femmes, nos camarades nous ont laissées ; par contre, les salafistes et les Frères musulmans ne nous ont pas oubliées, ils nous ont encerclées et chose étonnante : c'était le slogan, le peuple veut la chute des femmes !*
> *Alors, imaginez des milliers de barbes avec des hommes extrêmement menaçants s'avançant pour toucher notre corps, car on oublie de dire que c'étaient les premières agressions, la première fois où il y avait des agressions sexuelles.*

Devant la montée de la vague islamiste en Egypte, Sérénade Chafik revient en France :

> *Cela a même remis en cause pourquoi je suis revenue en France. J'avais quitté cette pression. J'ai quitté l'Egypte car je refusais l'injonction de croire, l'injonction de porter le voile, l'injonction d'exciser ses filles. C'est 94% de femmes excisées en Egypte, on l'oublie.*
> *J'ai vu les mêmes mécanismes se faire. L'Egypte a été islamisée dans la cité par le social : l'Etat se retirait du service public, il n'y a pas d'allocation logement, pas d'allocation familiale, il n'y a pas la médecine, les crèches inexistantes. Mais pour gagner la population, les Frères musulmans sont contre le travail des femmes, mais ils ont bâti des crèches gratuites… […]*
> *J'ai vu la même chose s'installer petit à petit, d'abord à Saint-Herblain, j'ai été témoin, je travaillais dans la lutte contre l'illettrisme avant d'être conseillère conjugale, j'arrivais après des cours d'arabe dans le centre culturel en bas des cités. Il y avait une association cultuelle à qui on avait donné des salles gratuitement. Et moi, derrière, je réunissais les paperboard et j'avais la preuve que c'étaient des cours de religion et non d'arabe.*

Nadia Oulkaci et Nadia Benmissi, co-fondatrices du collectif Femmes sans voile, sont ensuite intervenues pour présenter leur démarche créée devant la banalisation du port du voile par de très jeunes filles :

> *Nous sommes de culture musulmane et dire à ces enfants qu'on ne se reconnaît pas dans cet Islam, ni dans cette culture et qu'on la combat. Nous sommes contre l'islamisme et contre le voile. Nous ne portons pas le voile pour des raisons claires et nettes. Même s'il était religieux, nous le combattrions.*
> *Nous devions nous exprimer. Nous n'avions pas prétention de faire, juste nous exprimer et donner une autre voix à entendre à ces enfants.*

Et de poursuivre :

> *Nous sommes féministes et on peut être féministe dans n'importe quel pays. Ce n'est pas seulement pour une catégorie de population dans le monde. Il faut savoir que c'est une aspiration profonde des femmes. Toutes celles opprimées peuvent aspirer à l'égalité, à l'émancipation, à l'égalité des sexes.*

Nadia Benmissi a rappelé :

> *Ce processus se fait ici : les petites filles pensent que toutes les femmes musulmanes doivent se voiler. Le phénomène prend de l'ampleur. […]*
> *Les cultures musulmanes existent en France depuis longtemps. En France, le revoilement, pour les multiculturalistes, c'est normal, pour nous, c'est un investissement islamiste. Tout un travail a été fait pour rendre l'Islam avec une seule interprétation, l'interprétation salafiste.*

Dernière intervenante de ce tour de table de témoignages, Henda Ayari, auteure de *J'ai choisi d'être libre*, a raconté son parcours de femme tombée dans le salafisme pendant de nombreuses années.

> *C'est l'histoire d'une vie, on va dire difficile, où j'ai évolué dans une doctrine sectaire, le salafisme. Je peux raconter pourquoi j'ai décidé d'en sortir et comment. […]*
> *Au collège, j'ai subi pour la première fois la discrimination. Donc ça a été aussi ce qui m'a poussée à aller vers le salafisme. Pourquoi ? Je voulais faire des études générales pour aller à l'université, pour être quelqu'un. Et finalement, on m'a imposé la filière professionnelle, en seconde professionnelle secrétariat car je n'avais pas le niveau. […]*

En recherche d'elle-même, elle est en quête de pureté, d'un retour aux sources, en soif de connaissance sur l'Islam :

> *En quatre mois, j'ai été mariée à un homme que je ne connaissais même pas. Ma mère me l'a imposé en Tunisie quand je suis partie en vacances. Et à partir de là, j'ai été coupée du monde durant quasiment dix ans. Je n'avais plus le droit de regarder la télé, plus le droit d'écouter la musique. Tout ce que j'aimais avant m'était interdit au nom d'Allah. Je ne devais pas me mélanger avec le reste de la société qui était selon eux des mécréants et qu'il fallait sauver le monde de ces mécréants.*
> *Selon eux, mon grand projet était de m'installer en Arabie Saoudite.*

Devant cette menace de départ et devant l'avenir proposé à ses enfants, le djihad pour ses fils et un mariage précoce pour sa fille, elle quitte son mari :

> *Donc, j'ai quitté mon mari à 30 ans, j'étais une handicapée sociale, je ne savais pas remplir une feuille d'impôt, par exemple, j'étais paumée. C'est le fait d'avoir été soutenue par des assistantes sociales, des gens que je ne connaissais pas qui m'ont aiguillée qui m'ont aidée à me reconstruire.*

Le processus de libération se fait :

> *En 2012, je reçois une lettre qui me dit : votre candidature est acceptée pour un poste de greffière au Ministère de la Justice. Et là, j'arrache mon voile. C'est ce que j'attendais depuis que j'étais petite, de devenir quelqu'un, d'être reconnue, de pouvoir nourrir mes enfants. Donc, depuis 2012, j'ai compris ce que voulait dire le mot humanité, tolérance, laïcité, j'ai compris que ces mots-là, ce sont ces mots-là qui font les valeurs de ce pays parce que c'est grâce à la France qu'aujourd'hui, j'en suis sortie. Si j'avais été en Arabie Saoudite, je ne sais pas où j'en serais aujourd'hui.*

De retour de la pause méridienne, l'après-midi fut ouverte par Stéphanie Seydoux, cheffe du service des droits des femmes au Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes. Après avoir rappelé le soutien de Mesdames Laurence Rossignol et Ségolène Neuville à FDFA, elle a insisté sur l'importance du numéro Ecoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06.

Elle a également mis en avant le travail du gouvernement en lien avec les associations dans la lutte contre les violences envers les femmes :

> *Le gouvernement, grâce à ses mobilisations dans le cadre de la conférence interministérielle du handicap, ses échéances successives (le plan interministériel de lutte contre les violences) s'est efforcé de mieux cerner, mieux prendre en compte, et surtout prioriser la prise en compte des situations spécifiques comme celle des violences subies par les femmes en situation de handicap. […]*
>
> *On peut dire que l'action de plaidoyer, inlassable, incessante et convaincante de FDFA, et de sa porte-parole, Maudy Piot, est pour beaucoup dans les progrès, dans la prise en compte et sensibilisation à l'importance de la prise en compte de ces mesures.*

Françoise Laborde, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et Sénatrice de la Haute-Garonne, a pris ensuite la parole pour présenter le rapport du Sénat : « La laïcité garantit-elle l'égalité femmes-hommes ? »

> *Nous ne tenons pas le religieux à distance mais nous nous sommes intéressés aux conséquences du fait religieux sur les femmes. […]*
>
> *Il est important de savoir contre quoi la laïcité protège les femmes, aujourd'hui, en France et dans le monde. Et c'est quoi ? Les outrances extrémistes quand le fait religieux prétend enfermer les femmes, ignorer leurs droits, les renvoyer à leur prétendue impureté et maîtriser leur corps. […]*
>
> *Seule une affirmation déterminée de l'égalité entre femmes et hommes peut permettre à la laïcité d'exercer son influence émancipatrice, par ailleurs très réelle sur les femmes.*

Et de poursuivre sa présentation :

> *Le degré de civilisation d'une société se mesure à la place occupée par les femmes. C'est toujours de circonstance.*
> *Si on classe par thème les conclusions du rapport, nous avons plusieurs items. L'intérêt de franchir une étape supplémentaire dans certaines activités en matière de neutralité et laïcité, la nécessaire promotion de la laïcité, la défense de la mixité et la nécessité de poursuivre la défense des droits sexuels et reproductifs et la maîtrise de leur fécondité par les femmes.*

Dans les conclusions de ce rapport se trouve également la question de l'égalité :

> *Le travail que notre délégation a mené nous a toutefois convaincues que la laïcité n'est rien sans l'égalité. Et j'en viens à la deuxième série de conclusions sur le nécessaire renforcement de l'affirmation de l'égalité dans notre pays. Le rapport rappelle que dans notre pays en dépôt d'avancées évidentes, l'égalité reste inachevée, qu'il s'agisse de la persistance des inégalités professionnelles, les conséquences des violences conjugales ou de la parité imparfaite du système politique, la France occupant le 63ème rang mondial pour la féminisation de son Parlement.*

Une préconisation pour ancrer l'égalité femmes-hommes :

> *La France est une République, indivisible, laïque, démocratique et sociale, elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. On n'y parle pas d'égalité entre femmes et hommes. Cette notion ne figure pas de manière explicite dans le texte même de la Constitution. Notre proposition de loi constitutionnelle déposée le 8 mars vise à faire en sorte que la phrase de l'article 1er de la Constitution devienne : la France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction de sexe, de race, d'origine ou de religion.*

Et de rappeler en fin de cette présentation :

> *Nous avons appelé notre gouvernement à continuer à défendre les droits sexuels et reproductifs, prérequis de l'émancipation des femmes dans les instances internationales où ils sont désormais ouvertement remis en cause et où on constate que ces remises en cause ne sont pas le fait d'une seule religion non plus.*
> *L'actualité de notre pays montre que la portée du droit à l'IVG, l'existence de ce droit, ce n'est pas réservé à la Pologne, à la Russie, l'Espagne, il faut être vigilant. C'est un débat d'actualité sur notre territoire, comme en atteste le fait que le sujet de l'IVG soit présent dans la campagne présidentielle. Cela doit nous inviter par conclure sur la fragilité de ce droit en France malgré la laïcité.*

Les échanges entre la salle et la sénatrice Françoise Laborde ont porté sur la formation des enseignants dans les ESPE sur l'égalité femmes-hommes et la laïcité, sur le voilement des fillettes et sur le rapport des gouvernants avec le religieux.

Stéphanie Duncan a ensuite pris la parole pour présenter la première des deux tables rondes de l'après-midi :

> *Le thème de cette première table ronde est Droits des femmes, laïcité et citoyenneté des femmes handicapées. On a entendu cette question importante avec Françoise Laborde, la laïcité n'a pas vocation à établir une égalité hommes-femmes, mais il faut qu'elle protège des outrances extrémistes des faits religieux.*

Les intervenantes se sont présentées chacune leur tour : Martine Cerf, de l'association Egale qui travaille à la promotion de la laïcité et de l'égalité ; Laure Caille, secrétaire générale de l'association Libres Mariannes, laïque et féministe ; Laurence Marchand-Taillade, présidente de Forces Laïques et Michèle Vianès, présidente de Regards de Femmes.

Stéphanie Duncan a lancé le débat sur la question des menaces pesant sur la laïcité, le ressenti de leurs associations respectives sur cette question et leurs propositions d'action.

Martine Cerf a abordé la question d'un point de vue supranational :

> *Au niveau européen, il n'y a pas de laïcité. L'Union européenne ne reconnaît pas la laïcité. Est-ce un bien, est-ce un mal… Ce n'est pas forcément un mal. C'est une notion française dans la mesure où elle est définie en tant que séparation de l'Eglise et de l'Etat, donc ça peut être une notion universelle.*

Et de rappeler :

> *Le concept est universel mais ce sont les droits fondamentaux exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qui est universel. Ce sont ces droits qui sont universels. La laïcité est un principe d'organisation de la société que nous avons mis en place pour respecter ces droits universels. C'est en ça qu'elle s'appuie sur des valeurs universelles : la liberté, l'égalité, la non-discrimination.*

Laure Caille, quant à elle, a posé que :

> *L'emprise du religieux sur le politique entraîne l'émergence d'idéologies visant à l'instauration d'un système d'oppression des femmes. […]*
>
> *Bien sûr, avec tout ça, va la négation du droit des femmes à maîtriser leur corps et leur sexualité et sur une prétendue préservation la famille traditionnelle. En dehors de sa fonction reproductrice, la femme serait opposée à cette idéologie.*

Inscrivant son propos dans une approche historique, elle a rappelé que :

> *Ce ne sont pas des obsessions de féministes de demander qu'en France, ce que toutes les langues disent, c'est respecter les droits humains et pas les droits de l'homme. […]*
> *Parmi les combats laïcs, qui furent menés par les hommes, souvent contre les femmes, car jugées politiquement immatures et sur les genoux de l'Eglise. On peut dire que le processus de laïcisation français s'est presque entièrement déroulé à l'encontre du développement du droit des femmes.*
> *Notre expérience militante nous montre qu'en tant que féministes laïques, nous sommes face à des paradoxes inattendus. […]*
>
> *On confond la laïcité avec athéisme, anticléricalisme, avec un nouveau dogme religieux, on caricature les défenseurs de la laïcité, avec parfois un déchaînement de haine, en les menaçant de les crucifier, ou réduire la laïcité à la liberté de religion qui sous la forme extrême s'apparente à une sorte d'injonction compassionnelle d'œcuménisme tout azimut.*

Laurence Marchand-Taillade est à son tour intervenue sur « l'histoire du féminisme car le féminisme et son évolution est lié à l'évolution aussi des politiques de notre pays, et notamment de l'arrivée de la laïcité, ou plutôt de la sortie de la religion du débat public. ». Parler de l'évolution de la condition féminine invite à se pencher sur les deux derniers siècles. Laurence Marchand-Taillade distingue trois périodes dans cette évolution :

> *La première, c'est la révolution avec Olympe de Gouges, qui est montrée comme quelqu'un qui montre le chemin, et pas seulement de l'émancipation féminine, elle pose la question fondamentale de la laïcisation de l'Etat civil, c'est-à-dire : je peux vouloir vivre avec un homme, vouloir me séparer de cet époux et on arrive à 1792 avec l'accès au divorce, qui sera remis en cause par la Restauration. […]*
>
> *Après Olympe de Gouges et cette période, arrive la deuxième période : le 19ème siècle, il est très intéressant car s'opposent deux courants de pensée, ceux qu'on voit aujourd'hui ré-émerger. Il y a le premier courant, égalitaire, l'homme et la femme sont des égaux. Et un autre, l'homme et la femme sont complémentaires, une vision dualiste. […]*
>
> *Et puis il y a quand même une période charnière assez intéressante dans cette fameuse révolution de 68, les grandes oubliées sont les femmes, ce n'est pas le combat des femmes, c'est le combat d'une jeunesse, pas celui des femmes, car le véritable mouvement de libération de la femme arrive en 70. Ce MLF va militer pour l'accès à l'avortement, à la contraception, etc., pour arriver aux lois de 1983 d'égalité professionnelle, dont on sait qu'aujourd'hui, elles ne sont toujours pas appliquées car si on veut arriver à une égalité salariale, il faudra encore quelques centaines d'années…*

Enfin, l'intervention de Michèle Vianès a porté sur le principe universel de laïcité,

> *liberté de conscience, égalité entre les personnes, quel que soit leur sexe, couleur, religion. Et l'aspect cher à Jaurès, l'impartialité du pouvoir politique, donc, l'Etat profane qui ne se réfère à aucune religion. L'Etat laïc est libre vis-à-vis des religions.*

Et de développer sa présentation sur la question des Etats non-laïcs :

> *Chaque fois qu'une femme, dans quelque pays que ce soit, n'est pas un sujet de droit, chaque fois que l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas respectée, cela s'appuie sur des coutumes religieuses. C'est pour ça que je fais passer la laïcité avant l'égalité entre les femmes et les hommes.*

La séance des questions avec la salle a porté ensuite sur les pays européens non-laïques comme le Danemark, sur les accommodements raisonnables du Québec, sur le multiculturalisme.

Place à la seconde table ronde « Laïcité et handicap : la laïcité a-t-elle sa place dans le handicap ? ». Stéphanie Duncan a demandé à chaque intervenant.e de se présenter : Alain Piot, sociologue et co-fondateur de FDFA ; Annie Sugier, présidente d'une association créée par Simone de Beauvoir au début des années 80, la ligue du droit international des femmes ; Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique médicale à Paris-Sud, Paris Saclay et Florence Binard qui enseigne à Paris Diderot sur les études de genre, les études sur la diversité et sur le handicap dans un cadre intersectionnel.

Alain Piot a été le premier à prendre la parole pour :

> *parler du lien entre les trois termes : religion, handicap, et laïcité. Je vais essayer de faire une construction et d'explorer là tous les liens possibles en direction des femmes, des femmes handicapées ou non au départ.*

Après un exposé présentant le rejet de l'infirmité par les tenants du sacré dans les trois religions du livre, le lien entre infirmité et péché et l'impureté de la femme, Alain Piot a présenté ses réflexions sur l'enfermement et la clôture, celle des personnes handicapées et celle des femmes. Et de résumer :

> *Il est nécessaire d'étudier la genèse de nos représentations, de nos peurs, de nos émotions, il faut repenser ce système symbolique enfermant les femmes, les femmes handicapées doublement enfermées, repenser l'impureté d'être femme, la mise à l'écart du sacré, la domination de la femme, le patriarcat, l'enfermement. Quelles que soient les clôtures. Repenser, penser, c'est le fondement de la laïcité. La liberté de penser, logiquement avant la liberté de croire comme nous l'ont appris les Lumières.*

Rebondissant sur les propos d'Alain Piot, Annie Sugier s'est interrogée :

> *Quand on analyse la situation des personnes en situation de handicap ou des femmes, on n'est pas dans l'analyse politique, on est dans le compassionnel et on est dans l'enfermement, dans des stéréotypes. […]*
>
> *Ce refus de reconnaître qu'on [les femmes] a droit à l'universalité des droits, quelle que soit notre situation, elle est inscrite dans les religions.*
> *Je vais vous donner un exemple de ce dérapage que l'on voit apparaître à l'heure actuelle vers le relativisme culturel. […]*
>
> *C'est un dérapage qui se fait au nom de l'inclusivité. Je vais prendre un exemple, celui du sport. Dans le sport, que ce soit les personnes handicapées ou les femmes, on a commencé par être exclues, c'était pour les hommes. Maintenant, on a été intégrées, plus ou moins bien, avec encore des séparations car par exemple, les jeux olympiques, pour les personnes handicapées, ont lieu séparément, donc, la médiatisation est beaucoup moins grande, mais on voit apparaître, sous la pression notamment des théocraties islamistes l'idée que pour inclure les femmes musulmanes, assimilées aux femmes voilées, naturellement, il faut accepter l'uniforme islamiste.*

Son intervention s'est terminée par une demande de boycott de l'Arabie Saoudite et de l'Iran lors des Jeux Olympiques de 2024 si ceux-ci se tiennent à Paris.

La parole a ensuite été donnée à Florence Binard :

> *Je vais parler du multiculturalisme britannique, l'objet de cette communication est d'apporter un regard précis sur ce fonctionnement. Mon objectif est de montrer qu'en officialisant des catégories racio-ethniques et religieuses, cela a ouvert la voie à la remise en cause des droits universels de la personne humaine et aussi des remises en cause des libertés individuelles des citoyens, plus précisément pour les femmes, notamment racialisées et racialisées en situation de handicap. […]*
>
> *L'identité culturelle se trouve ainsi placée au-dessus de la citoyenneté politique. Comme l'ont montré un certain nombre de féministes, les femmes sont les premières victimes invisibilisées par ces politiques multiculturalistes. Au Royaume-Uni, une des conséquences directes, désastreuse, c'est l'existence de tribunaux de la charia reconnus comme associations caritatives, et des tribunaux reconnus aussi par l'Etat en vertu de la loi de 1996. Donc, en conclusion, ce que je voudrais dire, c'est que si le handicap n'apparaît pas comme central à la critique du multiculturalisme, il est évident que dans la mesure où les politiques multiculturalistes font la part belle aux religions, elles placent de nombreuses personnes en situation de handicap sous le joug religieux, les privant ainsi de leurs droits universels. […]*
> *On sait très bien que plus une personne est vulnérable, plus les droits universels sont importants. Dernière petite chose, au vu de cet exemple, il semble crucial de défendre la laïcité et de combattre les tentations de multiculturalisme de certains politiques, qui demandent les statistiques ethniques en France.*

Enfin, Emmanuel Hirsch a été invité à prendre la parole et à intervenir pour clore cette table ronde.

> *Par nature, dans le champ de l'éthique, c'est le champ d'une certaine forme de philosophie de la laïcité. […]*
>
> *Les déficits, les reproches que peuvent faire de manière générale des situations, cela interroge nos décisions politiques et leurs conséquences sur les personnes les plus vulnérables.*
>
> *Une société laïque doit être une société de la bienveillance, pour ne pas dire de la confiance.*

Après avoir présenté les travaux de l'Espace éthique « sur beaucoup de questions en marge de la société », il s'est interrogé sur le devenir de la laïcité :

> *Peut-être qu'il a manqué un sujet, on a beaucoup parlé de religion, de tous ceux étant dans les extrémismes, le terrorisme, mais il y a des terrorismes qu'on accepte, des servitudes consentantes, ce sont les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Au moment où nous parlons, les grands groupes de Gafa travaillent sur le transhumanisme. Est-ce que les valeurs de la laïcité auront leur mot à dire au moment où nous sommes dessaisis de ce que nous sommes ? Certains sourient de nos démocraties qui n'en sont plus, de nos incapacités à gérer notre futur, et il y a d'autres forces obscures, il me semble, si on peut les nommer ainsi, avec des capacités scientifiques, cognitives impressionnantes, ne serait-ce que lorsque vous consultez Google pour avoir une information.*

Djemila Benhabib et Maudy Piot ont alors conclu cette journée. La marraine du colloque a déclaré :

> *Nous avons vécu un très beau moment de solidarité, un moment de réflexion car la réflexion est nécessaire, il faut comprendre le monde dans lequel on vit, savoir le décrypter. Sans analyse pertinente de la situation, l'action n'est pas possible. On ne peut agir dans le vide. L'action doit soutenir la pensée. C'est ce que fait Maudy dans son cheminement quotidien, dans FDFA. Adhérez à l'association FDFA.*

Maudy Piot a pour sa part remercié toutes les personnes ayant participé à la préparation et à la réalisation de ce colloque et a livré un message plein d'énergie :

> *On peut se battre mais il ne faut jamais oublier que nous sommes humaines, que nous avons un cœur rempli d'idées, qu'il suffit d'écouter nos idées, notre intelligence, notre raison et nous pourrons faire ensemble des choses fantastiques.*

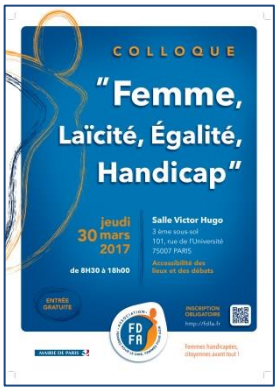

En termes de ***fréquentation***, sur 420 personnes inscrites, 160 se sont présentées à l'émargement. Parmi elles, 79 % de femmes et 12 % de personnes en situation de handicap. Les handicaps les plus représentés étaient le handicap moteur (44 %) et le handicap auditif (22 %).

Sur les réseaux sociaux :
12 posts sur Facebook – 3 150 vues
4 tweets – 1 281 vues

Les femmes sont globalement en meilleure santé que les hommes […]. Cependant, elles connaissent des problèmes de santé spécifiques dus à des facteurs à la fois comportementaux, sociaux et biologiques (santé reproductive, cancers, plus grande prévalence au stress, renoncement aux soins plus important, etc.) ou émergents, au regard de l'évolution des conditions de vie et du développement des conduites à risques.

Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes
Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Chiffres-clés – édition 2016 - p. 64

Poser la question de la santé des femmes handicapées relève du paradoxe. Si les soins, traitements et accompagnements liés à la situation de handicap sont bien pris en considération par le corps médical, les autres attentes médicales des femmes handicapées demeurent lettre morte ou pour le moins difficiles d'accès.

Il est un domaine dans lequel cette affirmation s'avère encore plus : celui de la santé sexuelle et reproductive. Car à la question du handicap s'ajoute celle de la féminité. Cette demande de double attention ne débouche-t-elle pas sur une double discrimination dans l'accès aux soins ?

FDFA a invité des professionnel.le.s du soin et de la santé, des historien.ne.s, philosophes, sociologues, anthropologues… à échanger sur cette question de la santé des femmes handicapées dans un dialogue interdisciplinaire et transversal.

La parole et les témoignages des usagères et usagers de la santé en situation de handicap ont été au cœur de ce forum.

Cette journée était placée sous le marrainage de Roselyne Bachelot.

La Mairie du 20ème arrondissement de Paris a accueilli cet événement.

C'est à Florence de Massol, première adjointe à la Maire du 20ème arrondissement, chargée de la Démocratie locale, du Budget participatif, des Espaces verts, de la Nature et de la Préservation de la biodiversité, qu'est revenue la mission d'ouvrir cette journée et d'accueillir public et intervenant.e.s.

Rappelant que les inégalités « sapent notre démocratie », la première adjointe a ajouté :

> *Ces inégalités entre les femmes et les hommes se retrouvent dans chaque aspect de notre vie quotidienne, dans chaque pan de notre société. Mais il est un domaine qui mérite encore d'être approfondi, c'est celui de la santé. Par exemple, qui sait que de nombreux médicaments, prothèses médicales, matériel de soin, sont encore conçus et fabriqués sur la base de critères physiques et physiologiques masculins ? La prise en compte des spécificités du corps féminin n'est pas encore généralisée. Les inégalités entre les femmes et les hommes se manifestent ainsi dans le domaine le plus personnel et intime. Et ces inégalités sont accrues quand les femmes se trouvent en situation de handicap. Ce n'est pas acceptable, c'est une injustice profonde. Heureusement, c'est pour cela que vous êtes rassemblés ici à la Mairie du 20ème. Vos travaux sont indispensables, vous avez choisi de consacrer votre temps, votre énergie et vos compétences à lutter contre cette injustice. Et au nom de toutes et de tous je vous en remercie. Que vos échanges soient fructueux et nous permettent d'avancer collectivement.*

Emmanuelle Rivier, adjointe à la Maire du 20ème arrondissement, chargée de la vie associative, de l'accès au droit et de l'égalité entre les hommes et les femmes, a pris ensuite la parole pour accueillir à son tour le public et l'inviter à découvrir, si ce n'était déjà fait, les films de « Violences du silence ».

Accueil par Emmanuelle Rivier, adjointe à la Maire du 20ème arrondissement, chargée de la Vie associative, de l'Accès au droit et de l'Égalité hommes-femmes.

Ce fut ensuite le tour d'Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'Egalité Femmes/Hommes, de la lutte contre les discriminations et des Droits Humains, de prendre la parole et de rappeler l'attachement particulier d'Anne Hidalgo à FDFA et à la cause des femmes en situation de handicap.

Elle a également rappelé l'importance du travail de FDFA pour lutter contre les violences vécues par les femmes en situation de handicap :

> *De plus en plus le travail que vous avez fait pour révéler les chiffres des femmes victimes de violences en situation de handicap, ce travail est en train de fonctionner. Et le numéro national d'écoute, que nous soutenons et qui justifie à ce titre la présence de deux Secrétaires d'Etat, ce numéro national a permis de créer un électrochoc dans beaucoup d'associations notamment, et chez beaucoup de militantes et militants, en se rendant compte de la situation. Les choses sont vraiment en train d'avancer. Vous faites un énorme travail de sensibilisation. On vous remercie pour les parisiennes qui bénéficient déjà d'un accompagnement. Évidemment beaucoup reste à faire, ce qui explique ce huitième forum national.*

Et, pour finir son intervention, elle a remercié Maudy et l'association :

> *Vous rendez cette ville plus inclusive, vous nous permettez d'avancer vers une ville qui prend ses habitants comme ils sont.*

Jean-Luc Simon, a qui avait été confiée la tâche d'animer la journée, a alors donné la parole à Maudy Piot.

La présidente et fondatrice de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir a tenu à remercier chacune et chacun de leur présence et a souligné :

> *C'est ensemble que nous allons lutter contre les violences que vivent les femmes handicapées. C'est ensemble que nous sommes accueillies ici. Et je voudrais vraiment insister sur cette solidarité, sur cet accueil. Parce que se rencontrer une fois et dire quelques mots ce n'est pas trop difficile, mais s'engager dans le long terme, s'engager pour soutenir FDFA, pour nous dire « nous sommes d'accord avec votre lutte, continuez, vous avez soulevé un gros problème il y a quelques années quand vous avez créé cette association. » Oui, nous femmes handicapées nous sommes des citoyennes à part entière. C'est ce que nous voulons dire haut et fort, partout et toujours.*

Elle a rappelé les raisons de l'organisation de ce forum sur la thématique de la santé des femmes en situation de handicap :

> *Et que renvoie le monde médical ? C'est que d'abord nous sommes de pauvres femmes handicapées. On ne nous renvoie pas l'image que nous sommes des citoyennes et que nous allons prendre en charge notre santé et notre demande de soin et ce dont nous avons besoin. Je me suis dit qu'il fallait absolument se réunir ensemble, qu'il fallait qu'on pense, qu'on réfléchisse, qu'on devienne solidaires. Car les femmes handicapées elles ont besoin d'être accompagnées avec bienveillance, d'être accompagnées avec sollicitude, pour qu'elles puissent exprimer : voilà ce dont j'ai besoin, je ne suis pas une pauvre handicapée, mon handicap n'est pas mon identité.*

Blandine Métayer, marraine de FDFA, a pris brièvement la parole pour réaffirmer son engagement aux côtés de l'association avant de céder la place au pupitre à Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes.

Après s'être assurée de n'avoir oublié personne dans ses salutations, elle a salué le travail de Maudy Piot et de FDFA :

> *L'engagement de Maudy Piot a largement contribué à faire changer les choses.*
> *Avec un objectif principal dont tous les autres objectifs découlent, faire que chaque femme en situation de handicap puisse jouer son rôle de citoyenne à part entière, c'est le mot d'ordre et la raison d'être de FDFA. La condition est de s'attaquer à toutes les formes de violences, auxquelles les femmes en situation de handicap sont davantage exposées que les autres femmes. La première violence c'est parfois le mépris qui constitue une atteinte intolérable à la dignité humaine dans son ensemble. Il faut la reconnaître comme une violence psychologique en tant que telle. Les femmes avec une incapacité ont le droit aux mêmes égards que les femmes qui vivent sans. Le taux de prévalence est plus important chez les femmes en situation de handicap, 3,9 pour les femmes handicapées contre 1,87. Et surtout ces violences sont souvent plus graves, souvent plus répétées et souvent commises sur de plus longues périodes.*

La Secrétaire d'Etat a rappelé les enjeux et priorités des politiques publiques : droit à l'emploi, autonomie, santé, maternité…

> *Selon le 10ème baromètre du Défenseur des Droits, le groupe des personnes en situation de handicap apparaît particulièrement exposé aux discriminations. Tous critères confondus, près d'une personne sur deux en situation de handicap déclare avoir été déjà discriminée en emploi. Dans cette enquête, comme dans la population active, les femmes en situation de handicap sont plus nombreuses que les hommes, elles déclarent également plus de discriminations dans l'emploi. 56% de femmes contre 41% d'hommes en situation de handicap.*

Et de poursuivre :

> *En matière de santé, nous serons attentives à ce que la future stratégie nationale pour la santé permette d'inclure la question des femmes handicapées, notamment sur la santé sexuelle et le suivi gynécologique. Il s'agira de proposer des mesures concrètes en phase avec le quotidien des femmes handicapées. […] Je suis convaincue que c'est aussi un combat culturel à mener pour que les droits sexuels puissent être garantis à chaque femme, chaque femme en France. La sexualité des femmes handicapées doit aussi cesser d'être un tabou, l'autonomie sexuelle, l'accès à maternité sont encore trop souvent déniés par les familles.*

Et de conclure par ces mots :

> *Enfin je n'oublie pas les efforts qui devront être accomplis en faveur de l'accès au dépistage du cancer du sein et du cancer cervical. Il n'est pas tolérable que l'absence d'équipement prive des femmes handicapées de services publics ayant une incidence importante sur leur santé. Sur tous ces sujets et d'autres encore, le gouvernement est mobilisé car il s'agit de faire reculer cette violence sociétale au sens large que l'on fait aux femmes en situation de handicap quand elles sont privées des ressources et services disponibles aux autres femmes. Faciliter l'accès à ces ressources, mieux adapter les services à la spécificité des handicaps, garantir l'exercice de leurs droits à chaque femme, voilà l'enjeu qui nous réunit aujourd'hui, car nous-mêmes convaincues que les femmes handicapées ne sont pas les autres, mais qu'elles sont nous.*
> *Nous ne devons pas tolérer pour d'autres femmes ce que nous ne tolérerions pas pour nous-mêmes.*

Ce fut ensuite à Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes en situation de handicap, de prendre la parole. Rebondissant sur les propos de Marlène Schiappa, la Secrétaire d'Etat a déclaré :

> *Le caractère transversal, l'accès aux droits des personnes handicapées, celui des femmes, cela incarne l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne : culture, emploi, accès à une vraie vie sociale, leur ambition commune est tellement grande, il s'agit encore largement de changer la société. Construire une société inclusive qui fasse sa place à toutes et à tous avec leur différence pour un véritable changement de regard. […]*
>
> *Femme et handicap, santé et handicap, femme et santé, le thème de ce forum interroge la question de la santé et de l'accès aux soins des personnes handicapées de manière multiple. Cette interrogation est indispensable pour faire naître de nouveaux chemins d'action pour progresser. Dire pour agir.*

Agir pour améliorer l'accès à la santé et aux soins des personnes en situation de handicap est un des objectifs majeurs :

> *Ce constat tient en un paradoxe, alors que les besoins de santé des personnes handicapées sont supérieurs à la moyenne, elles connaissent de fortes restrictions à l'accès aux soins. S'agissant des soins de santé généraux, les personnes en situation de handicap ont des besoins supérieurs à la population de santé non spécifiques au handicap, et les besoins psychiques également accrus pour les personnes en situation de handicap. […]*
>
> *En dépit de ces besoins supérieurs spécifiques, les personnes en situation de handicap ont de nombreux obstacles. Les problèmes somatiques sont sous diagnostiqués, le recours à certaines spécialités médicales est beaucoup plus faible, notamment pour les consultations chez le gynécologue. Les bénéficiaires de l'AAH ont un recours réduit de 17 points à la gynécologie.*
>
> *Le dépistage du cancer du sein est également beaucoup trop tardif. […]*
>
> *Ces obstacles à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap sont pluriels, ils sont liés aux facteurs propres à la personne, mobilité, capacité de communication réduite, raisons financières, crainte des soins surtout, une grosse autocensure à aller se faire soigner. Nous devons y travailler. Les facteurs environnementaux également, accessibilité des locaux, des équipements, manque de formation au handicap des professionnels de santé.*

Mettant en avant l'importance des travaux annoncés lors de ce forum, Sophie Cluzel a achevé son intervention par ces mots :

> *Améliorer la santé, c'est aussi améliorer l'estime de soi, et participer au changement de regard, et également des personnes sur elles-mêmes.*
> *Il faut partir de l'expertise des personnes, vous donner la parole pour trouver des solutions ensemble.*

De gauche à droite : Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes en situation de handicap, Maudy Piot, présidente fondatrice de FDFA et Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Après quelques problèmes techniques, une vidéo de témoignages de personnes en situation de handicap « Le handicap et moi » fut diffusée. Le recueil de ces témoignages a été fait au sein même de l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir.

La conférence inaugurale avait été confiée à Geneviève Couraud, présidente de la commission « Santé, droits sexuels et reproductifs » du Haut Conseil à l'Egalité femmes-hommes. Elle est intervenue sur la thématique « Enjeux actuels de la santé des femmes : permettre à toutes l'accès aux soins. ».

Après avoir présenté le Haut Conseil à l'Egalité et ses travaux, Geneviève Couraud a déclaré :

> *La santé des femmes s'améliore. Grâce à la médecine, aux associations, à la connaissance des femmes de leur propre corps et au partage de ce savoir entre elles. Grâce à leur prise de parole publique, et aujourd'hui aussi grâce aux réseaux sociaux. […]*
> *On est aussi aujourd'hui dans une dynamique qui conduit à débusquer, quantifier, dépasser les inégalités femmes/hommes, à les corriger systématiquement avec tous les outils possibles, législations, politiques publiques, nationales et locales, formations des agents, et la santé n'échappe pas à ce mouvement. Même s'il reste des inégalités, comme nous allons le voir, et si à chaque étape surgissent des contre-feux idéologiques, corporatistes.*

Malgré cette évolution, force est de constater :

> *Il y a des injustices invisibles, y compris en termes de santé. Il y a des femmes laissées sur le côté, qui ne participent pas et ne participeront pas aux avancées, à la fois parce que femmes et parce que pauvres. Et parmi elles : les femmes handicapées, et c'est profondément inacceptable et révoltant, particulièrement choquant dans notre pays qui prône l'égalité absolue en matière de droit à la santé, rappelons-le. Le système français est censé garantir à tous un accès égal au système de santé, principalement en raison d'un régime d'assurance maladie qui permet à la plupart des personnes d'être prises en charge aussi bien dans le secteur privé que public de la santé.*

Evoquant le rapport « Santé et accès aux soins, une urgence pour les femmes en situation de précarité » auquel FDFA a participé, Geneviève Couraud a précisé l'approche qui a présidé à son élaboration :

> *Le périmètre de notre rapport, le périmètre est souvent restreint aux questions de gynécologie et de suivi obstétrical, questions essentielles, mais limitées quand on considère l'ensemble de la vie des femmes. Les femmes sont trop souvent réduites à leur potentiel de mère et de reproductrice. Dans ce contexte, précis, de ce rapport, nous avons voulu nous intéresser à la santé de manière globale, c'est-à-dire tout au long de la vie des femmes. Notre travail a buté au départ sur un certain nombre de paradoxes, de contradictions apparentes et d'objections.*

Et de s'interroger :

> *Pourquoi s'intéresser alors à la santé des femmes ? Pour trois raisons. D'abord la question de la bonne santé. Les femmes se déclarent en moins bonne santé que les hommes. […]*
> *Deuxième raison : les femmes renoncent plus aux soins que les hommes.*
> *Troisième raison : du fait des changements comportementaux des femmes qui se rapprochent des hommes : consommation de tabac et d'alcool, stress… L'espérance de vie des femmes ira se rapprochant de celle des hommes, comme on peut le voir déjà avec la question des maladies cardiovasculaires.*
> *Deuxième débat : pourquoi avoir choisi de traiter le sujet des femmes en situation de précarité ? Dans presque tous les domaines de la santé et les parcours de soins que nous avons suivis, la pauvreté, la précarité, sont signalés comme des facteurs aggravants, voire de risque. […]*
>
> *Fallait-il ensuite parler de pauvreté ou de précarité ? D'autres parlent de vulnérabilité. La précarité en tant que phénomène multidimensionnel, qui ne se réduit pas au seul aspect financier nous est apparu un terme plus englobant. Je me réfère ici au rapport du Conseil économique, social et environnemental dans son avis de 1987, qui dit de la précarité que c'est l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, qui signale que la sécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves ou définitives, et qui indique que cette précarité conduit à la pauvreté. Troisième point : parmi les femmes précaires se situent les femmes handicapées. Un tiers des femmes handicapées vivent sous le seuil de pauvreté et dans la précarité.*
> *[…]*
>
> *Rappelons que les femmes dans leur ensemble constituent l'immense majorité des personnes en situation de précarité, elles représentent 73% des travailleuses pauvres, 8 personnes sur 10 à temps partiel sont des femmes, 80% des femmes chefs de famille monoparentales. Ces femmes sont souvent hors radars des politiques publiques, ce sont celles qui travaillent très tôt le matin, très tard le soir, prennent les transports plusieurs heures par jour, jonglent avec les tâches administratives, familiales, domestiques, professionnelles, et assument ce que l'on appelle la charge mentale. Dans leur vie, la santé passe après tout le reste.*

Et d'affirmer :

> *Notre principal constat, j'en viens à la conclusion, est qu'en matière de santé et d'accès aux soins, les inégalités sociales et de sexe se combinent et se renforcent, les femmes en situation de précarité sont les premières exposées, et parmi elles les femmes handicapées.*
> *[…]*

Geneviève Couraud a ensuite présenté plus en détails le rapport, énonçant les différentes sections qu'il contient et les illustrant.

Elle a également mis en lumière le fait que :

> *l'exposition des femmes aux risques et à la pénibilité dans certains emplois, métiers ou secteurs, est sous-estimée. Cela a pour effet d'invisibiliser les risques liés à certains emplois ou secteurs dans lesquels les femmes sont majoritaires. C'est le cas des emplois de service, du soin ou du commerce, particulièrement exposés aux risques psychosociaux, qui concernent souvent des femmes exposées au stress, violences internes et externes. Ces risques ne sont aujourd'hui pas pris en compte dans le système de reconnaissance des maladies professionnelles ni dans les dispositifs récents sur la pénibilité du travail.*
> *Cela peut entraîner l'épuisement professionnel et des dépressions.*

Geneviève Couraud a conclu son intervention en citant :

> *la parole de Nelson Mandela : « ce qui se fait pour nous, sans nous, se fait contre nous », sera ici ma conclusion. J'espère que les constats et les préconisations, repris par les politiques publiques, permettront de faire évoluer rapidement la situation de la santé de ces femmes en situation de précarité et parmi elles, les femmes handicapées auxquelles nous pensons.*

Pour tenter de compenser le retard accumulé, la diffusion du film de témoignages « La patiente/le patient au centre du soin ? » a été annulée.

Jean-Luc Simon, animateur de la journée, a ensuite invité Catherine Vidal et Muriel Salle à intervenir sur la question « La santé des femmes : encore une affaire d'hommes ? »

Les deux intervenantes se sont présentées :

Je suis Catherine Vidal, neurobiologiste, j'ai travaillé longtemps à l'Institut Pasteur, et je me suis intéressée à lutter contre les idées reçues et les stéréotypes sur les différences entre les cerveaux des femmes et des hommes. […]

> [Muriel Salle] *je suis historienne, et je m'intéresse aux questions de santé depuis ma thèse de doctorat. J'ai fait une thèse en histoire de la médecine, qui m'a permis de croiser des informations sur l'histoire de la santé et sur l'histoire des femmes.*

Elles ont ensuite présenté les objectifs de leur ouvrage éponyme :

> *Il y a un point important à clarifier, qui est cette notion de différence entre les hommes et les femmes dans la santé, et cette notion d'inégalité entre les hommes et les femmes dans la santé. Différence ne veut pas forcément dire inégalité. Des différences, il en existe dans la physiologie notamment, ce qui va se traduire par des pathologies qui peuvent être différentes. Mais des différences et inégalités, ce n'est pas seulement dû à des facteurs biologiques, mais c'est également le fruit d'un ensemble multifactoriel, avec l'influence de la culture, de la société, des influences de la situation économique, qui vont se répercuter différemment sur la santé des femmes et des hommes. C'est en prenant conscience de cette articulation entre le biologique et le socioculturel c'est-à-dire cette articulation entre sexe et genre, en prenant vraiment à bras-le-corps le fait qu'on ne peut pas séparer le sexe du genre, qu'on va pouvoir mieux soigner les femmes et les hommes.*

Rebondissant sur les propos de Catherine Vidal, Muriel Salle a ajouté le point de vue de l'historienne :

> *On a eu à cœur de montrer que le sexe est un déterminant social de santé. Etre un homme ou une femme c'est une réalité biologique, mais le fait d'être un homme ou une femme place dans un certain nombre de circonstances spécifiques. Au cours de votre vie vous rencontrez des situations sexospécifiques. […]*
>
> *J'essaie de comprendre pourquoi ces inégalités de santé se sont construites de cette façon. En fait on a des représentations sociales liées à ce qu'est le masculin ou le féminin, car il y a tout un discours, il faut le dire, qui construit une fragilité féminine spécifique. Et l'enjeu était de montrer qu'il y a une fragilité spécifique qui est le résultat d'une construction du regard médical sur les femmes, autant que le fait biologique qui serait objectivable.*

Et de poursuivre :

> *Un mot sur cette invention du 18ème siècle : l'invention de la nature féminine. Car fin 18ème siècle, la philosophie des Lumières, la Révolution Française, il y a des grandes déclarations, parmi lesquelles la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, proclamant que tous les hommes naissent libres et égaux en droits. […]*

Fin 18ème, il y a quelques femmes intelligentes qui repèrent « l'arnaque » j'oserais dire, mais aussi des hommes, qui voient qu'il y aura un problème dans la représentation. Et du coup il devient difficile d'être simplement injuste sans justification. Si tous les hommes naissent libres et égaux en droits, alors il faut également des droits pour les femmes. Et c'est là qu'il y a cette ruse de la nature féminine. Cela installe l'idée que oui, bien sûr les femmes sont des êtres humains, mais ont une nature spécifique, la nature féminine. Et à partir de là, il y a tout un travail pour inscrire dans les corps, dans des spécificités physiologiques l'idée d'une incapacité, d'une faiblesse féminine. Donc on a toute une construction d'un édifice de pensée qui va faire des fonctions reproductives les fonctions sociales exclusives, ce qui donne du sens à la vie sociale des femmes, et en même temps ce qui les rend intrinsèquement, irrémédiablement faibles et vulnérables. Et c'est sur ce nœud-là que s'est construit un imaginaire pour les femmes. Dans les années 70 le mouvement pour la santé des femmes va se traduire par le souci de rompre avec cette conception de la santé, et faire de la santé un espace de reprise de pouvoir pour les femmes.

Poursuivant sur la question de la santé des femmes, Catherine Vidal ajouta :

Si on souhaite une médecine plus égalitaire entre les femmes et les hommes, il faut un effort particulier de formation. Formation initiale et continue auprès des médecins et personnels soignants. Je pense que Muriel pourra le dire, mais également formation aux personnes qui contribuent aux territoires de recherche sur le domaine biomédical.
Parce que vous le savez, si on veut innover dans la santé, il faut faire des recherches. Et donc il est important que des instituts de recherche s'emparent de ces questions de genre et de santé.

Muriel Salle revint sur la formation des soignants rappelant « *qu'en matière de santé il y a la question de la recherche et la pratique professionnelle*. » :

Si on ne s'interroge pas sur comment on sait ce qu'on sait et si on n'a jamais appris à savoir que les corps sont le résultat d'une construction, avant d'être victimes d'une destruction, on n'a pas l'idée de poser les questions à ses patients.

Deuxième chose, former les soignants, cela doit passer par le souci de leur enseigner une prise en charge qui soit biopsychosociale. Quand on est soignant, on ne prend pas un organe, mais on prend en charge un patient ou une patiente dans sa globalité. […]

Former les soignants sur les questions de genre en santé requiert obligatoirement de les former sur des questions spécifiques, par exemple les violences domestiques, les violences sexuelles, car comme on l'écrit dans notre livre, le premier interlocuteur d'une personne victime de violences sexuelles, c'est souvent un soignant. Quand on ne sait pas quoi faire ou quand on ne sait pas faire, on fait mal ou on ne fait pas, c'est normal.
Et dernière chose, il y a une réflexion qui s'ouvre sur la nécessité de former mieux les soignants à des questions de déontologie, notamment avec une attention sur la question du consentement dont on ne parle jamais aux étudiants, sauf à l'intérieur de généralités.

Catherine Vidal conclut l'intervention en invitant le public à découvrir sur la chaîne YouTube de l'Inserm les films « Genre et santé, attention aux clichés ! » .

Pour poursuivre, Blandine Métayer fut invitée à lire le témoignage d'Anne-Lyse Chabert *qui est une jeune femme d'une trentaine d'années, chercheuse en philosophie, passion à laquelle elle associe son handicap. Dans le cadre des soins médicaux, elle n'est pas exempte des problèmes d'accès que bien des femmes en situation de handicap rencontrent, d'autant que sa maladie évolutive la rend aujourd'hui très dépendante.*
Elle nous a confié la lecture d'un courrier qu'elle a rédigé il y a plus d'un an à l'attention de son médecin généraliste, à propos d'un mauvais accueil dont elle avait fait les frais.

Dans ce courrier, Anne-Lyse Chabert relate la mésaventure d'une consultation en urgence chez une gastro-entérologue parisienne au cabinet inaccessible qui a refusé de la soigner au motif qu'elle ne connaissait pas sa pathologie.

J'ai du mal à concevoir qu'on puisse refuser les soins à un patient sous prétexte qu'il a une maladie incurable ou qu'on ne connaît pas très bien. […]

Et de s'interroger :

Comment envisager notre monde moderne où ceux qui essaient désespérément d'accéder aux mêmes soins que les autres, parce qu'ils sont atteints d'une pathologie ou d'un handicap, soient invariablement refoulés parce qu'ils sont reconnus comme des OVNI ?

Pour enfin rappeler :

> *Je considère que le domicile du patient, c'est sans doute un des premiers lieux que notre médecine moderne devrait apprendre à investir lorsque le malade en a besoin et qu'il lance un appel, qui reste souvent sans écho, faute de moyens de la société ou d'engagement humain. Je vous avoue ma profonde déception à l'égard d'un corps médical qui semble se déliter en entrant dans le cycle moderne de la consommation, là où le patient ne devient plus qu'un simple client.*

A la suite de ce témoignage prit place la table ronde consacrée à la question « remettre la patiente/le patient au centre du soin » et animée par Frédérique Perrotte, sage-femme coordinatrice au Réseau de Santé Périnatale Parisien.

Premier à prendre la parole, le Dr Alexis Karacostas, psychiatre et praticien hospitalier qui coordonne les activités de l'Unité d'Informations et de Soins des Sourds de l'hôpital Pitié-Salpêtrière à Paris.

> *Généralement, ce qu'on peut dire, et cela rejoint ce qui a été dit, et ce que j'ai pu vivre dans mon expérience de vie professionnelle, c'est que les sourds sont moins bien soignés que la population entendante.*
> *Depuis les années 80, avec beaucoup de collègues, on a vu que les soins de santé mentale n'étaient pas du tout adaptés. Que les hospitalisations étaient beaucoup plus longues pour les sourds que pour les entendants. Il y avait une série de différences et de manifestations de discriminations, cela n'était pas reconnu, ni entendu par les pouvoirs publics. Et est survenue l'épidémie du sida, et les choses ont été posées d'une autre manière. Cela a révélé tous ceux qui étaient dans le déni, à savoir que le Sida posait une question de santé publique, et qu'il serait impossible d'en venir à bout si des secteurs entiers de la population ne faisaient pas l'objet de soins ou de prévention particulière.*

Et de préciser sur la thématique de la journée :

> *Au sein de l'accès de ces populations sourdes au soin, il y a la discipline de la santé des femmes sourdes. C'est ainsi qu'à la Pitié Salpêtrière, a pu être abordée la question de la santé de femmes sourdes, en médecine générale, mais aussi en gynécologie, en suivi de grossesse et maternité. Et aussi le soutien psychologique aux femmes victimes des violences. L'Unité d'Information et de Soins sur les sourds de la Pitié-Salpêtrière, je la conçois comme un observatoire. Un observatoire de la santé des hommes et des femmes sourdes, et avec également la prise en compte des violences subies par ces hommes et femmes. Et c'est aussi un lieu de collecte d'informations, et aussi un lieu d'expression des victimes de ces violences. Et j'ai découvert à travers des consultations tout ce qui concerne, particulièrement dans la population sourde, les violences conjugales, policières, institutionnelles, sexuelles, des incestes, les cas de torture, les victimes de guerre. Et je vais inclure aussi parmi les violences les plus quotidiennes, c'est la violence au travail. Et c'est aussi une violence médicale. Et je n'ai aucune gêne à parler du fait que véritablement le travail que nous devons faire pour éviter de reproduire des violences, pour en produire, en tant que professionnel de santé, me paraît être une question de la plus haute importance.*

Pour poursuivre, le Dr Karacostas déclara :

> *Il n'y a pas de spécificité des violences subies par les sourdes et sourds. Il n'y a pas de pathologie particulière corrélative de ces violences. En revanche, la situation sociologique de ces personnes qui forment une unité sociale et linguistique, alliée aux conditions de vie, car sociologiquement, de très nombreux sourds sont en situation précaire, et il faut penser concrètement à la situation non seulement de la situation sociale des sourds qui souvent n'ont pas de diplôme ou pas en pourcentage équivalent à la population entendante, qui ont des difficultés d'insertion professionnelle.*

Et de conclure son intervention par ces mots :

> *Un des principes qui a régi la création des unités de soins des sourds, c'est que les sourds soient eux-mêmes parties prenantes, donc il n'y a pas d'unité où il n'y a pas de sourds professionnels. C'est bien parce que les sourds sont aussi nos collègues, et pas seulement des gens qui demandent de l'aide que ces unités ont du succès.*

Vint le tour de Perrine Millet, praticienne hospitalière en gynécologie obstétrique, créatrice d'un diplôme interuniversitaire destiné aux soignants, de prendre la parole sur le « questionnement systématique sur les violences pour adapter les soins à chaque femme . »

> *Je voulais parler du fait qu'il y a une vraie difficulté des soignants d'une façon générale à être confronté à la violence et donc à les interroger.*
> *On a parlé de la formation des professionnels. Si nous ne sommes pas formés, nous ne pouvons pas aller chercher la violence. Certains d'entre nous le font spontanément, je l'ai fait spontanément, mais ce qui m'a fait entre guillemets péter un câble, c'est que je ne savais qu'en faire. Une fois que je l'avais accueillie, qu'est-ce que j'en faisais ?*

Après avoir rappelé l'importance de la formation des soignant.e.s, Perrine Millet a cité une phrase emblématique à ses yeux :

> *La violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports historiquement inégaux entre les femmes et les hommes et a conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes privant les femmes de leur pleine émancipation.*

Rappelant également qu'

> *il existe un vrai chiffre noir des agressions sexuelles, et les mineurs ne peuvent pas parler, c'est une question de bon sens.*

Perrine Millet a insisté sur l'égale importance du dialogue entre soignant.e et patiente :

> *Pourquoi le questionnement systématique ? Pour rompre le silence de la société, briser le silence et la solitude dans lequel les femmes sont enfermées et nous-mêmes également. Parce que si on demande aux femmes ce que ça leur a fait et si elles sont d'accord pour être interrogées, elles répondent toutes oui à 95%. Parce que bien évidemment ce n'est pas possible d'en parler spontanément, elles sont toutes victimes et sont dans une posture de honte paradoxale que tout le monde connaît, elles ne peuvent pas parler si on ne les interroge pas, systématiquement, elles ne parleront pas.*
> *Elles vont passer pour des simulatrices, etc.*
> *Et les femmes handicapées ayant une représentation négative dans l'œil de l'autre, avec le handicap, elles sont dans la quintuple peine si elles ont été agressées.*

Pour conclure, elle a affirmé avec force la nécessité de changer de regard sur la différence :

> *Et la différence des femmes qui ont été violentées, agressées, et c'est le cas depuis des milliers d'années dans notre société, doit être prise en compte par les soignants.*

Alicia Jovin, retenue par des problèmes de santé, avait tenu à faire parvenir une communication sur le thème de la connaissance de soi et de l'affirmation de soi en tant que femme en situation de handicap. Elle fut lue par une de ses collègues de la Croix-Rouge française.

> *Vivre en société, quand on est une femme en situation de handicap, c'est affirmer que le handicap n'est pas une identité en soi. C'est assumer et valoriser son identité de femme, faire reconnaître ses ambitions et désirs, ses préférences. Etre une femme en situation de handicap relève d'un double combat dans l'affirmation et la protection de soi, de sa féminité, de sa pudeur. […]*
>
> *Le handicap, pour moi, est une recherche permanente d'équilibre, de bien-être, de confort et de confiance. Etre en situation de handicap et vivre en société, c'est aussi comprendre et orienter le regard de l'autre sur soi. […]*
>
> *Trop souvent, au premier abord, une femme en situation de handicap est vue comme une image du handicap, avant d'être considérée comme une femme, une épouse, une mère, un être sexué. Chaque femme en situation de handicap est avant tout une citoyenne, libre d'affirmer sa personnalité, ses désirs, ses indignations.*

La séance des questions avec la salle fut marquée par une grande qualité des échanges sur la formation des soignant.e.s ou sur encore sur le pouvoir de décision, question sur laquelle CoActis Santé apporta une réponse intéressante :

> *La question de l'empowerment, c'est-à-dire comment franchir ce cap qui permet à une personne qui est tout le temps soumise, sans parole, dans l'impossibilité de s'exprimer, d'arriver à dire : je suis et je peux, comment je peux, et comment j'assume le fait d'avoir à dire et d'exister. Je dirais que c'est précisément à travers ce travail de levée des violences, des obstacles, de traitement des psychotraumas, etc., que la personne arrive justement à dire « je », et il s'agit toujours du même problème, c'est-à-dire arriver à faire en sorte que quelqu'un puisse dire : je suis là et je peux.*

Au retour de la pause déjeuner, l'après-midi fut ouverte par l'intervention de Georges Vigarello, historien et sociologue, sur « la femme et le mouvement ». Fort marri de ne pouvoir diffuser des images – l'écran étant réservé à la retranscription des propos en direct par vélotypie, il a exposé l'articulation de sa communication :

> *L'une des originalités de l'histoire du corps, c'est plusieurs choses. La première, intégrer progressivement des exigences de la dynamique dans l'apparence. Deuxièmement c'est travailler dans les distinctions. Et troisièmement, la question la plus difficile, et je sors de mon propos par rapport au mouvement, le troisième point c'est de prendre en compte dans l'histoire de façon plus subtile ce qui vient des sensations internes.*

En préambule, Georges Vigarello a rappelé que :

> *La tradition confine les femmes à une certaine immobilité et suggère aux hommes le fait d'intégrer le mouvement.*

A défaut de pouvoir illustrer ses propos par l'image, Georges Vigarello a évoqué les représentations du corps des femmes dans l'immobilité (jupe ample, jambes cachées, buste et visage mis en avant) à travers l'histoire jusqu'à la période contemporaine :

> *La période actuelle ce n'est pas l'égalité. Il reste une différence évidente entre hommes et femmes, mais il y a une avancée indiscutable vers l'affranchissement et la pratique physique, avec une diversité des pratiques qui était impensable jusqu'à maintenant, et qui renvoie à la qualité, la force, la résistance. Le fait qu'une femme puisse faire un marathon était un crime en 1910 par exemple. Et par là même, vous voyez que de manière implicite, il est évident que dans le cadre du handicap l'exigence de mobilité ne peut que croître. C'est un phénomène incontournable. Toutes les pratiques qui commencent à naître vont dans le sens d'une aide relative à la mobilité. La liaison entre handicap et mobilité me paraît fondamentale aujourd'hui, et elle est liée à ce contexte. Etant bien entendu que si on fait une étude du handicap, on voit que la mobilité n'est absolument pas présente, ni attendue.*

Abordant certaines parties du vêtement féminin, comme les collants ou la gaine, l'historien a mis en avant :

> *Il y a l'apport de ce que moi j'appellerais un affranchissement, qui se traduit à travers le mouvement, qui renvoie à quelque chose qui est à la fois psychologique, social et culturel, avec la volonté d'avoir une égalité et une disponibilité du corps identique à celle de l'homme.*

Réfléchissant sur la représentation du corps dans la peinture traditionnelle, qu'elle soit esthétique, selon le modèle de Léonard de Vinci, ou bien celle « d'un corps qui n'obéit pas aux normes, qui est l'objet d'une infirmité » :

> *Avant, vous aviez la norme et l'infirmité. Regardez les illustrateurs, et vous voyez par exemple des individus côte à côte, l'un avec un tronc plus court, des jambes plus longues, et inversement. Et tous restent dans la normalité. Si on se pose la question du handicap, c'est le seuil. Pourquoi le seuil ne devrait-il pas devenir de plus en plus sensible, pourquoi ne devrait-il pas devenir de plus en plus infime, et pourquoi catégoriser de façon… D'une manière négative les formes d'anormalité qui dans une certaine mesure n'en sont pas ? Ce qui s'invente, c'est du normal différent.*

Enfin, Georges Vigarello a abordé le rapport du corps avec les sensations internes. Rappelant Descartes :

> *le corps est considéré comme un lieu où la conscience est à l'intérieur et le corps c'est l'objet de contact, mais c'est un objet qui est simplement à la limite celui de la transmission. C'est l'objet du contact, qui se fait à travers les 5 sens, la vue, le son, le goût, le toucher etc.*

Et Diderot, *Le Rêve de d'Alembert* :

> *parfois j'ai le sentiment que mes mains atteignent le ciel, que mes jambes prennent des distances énormes, ou que je vis sur des ressors, je saute etc.*

Il a mis en avant cette « tentative d'essayer de psychologiser. »

> *De la même manière qu'on peut faire l'histoire de l'intériorité, on peut faire l'histoire des objets en relation avec cette intériorité. Et il y a un objet intéressant c'est le fauteuil. […]*
>
> *Et c'est s'interroger à l'histoire de notre propre intériorité. Avoir des effets de crispation, des effets durables, comment arriver à rendre lisse l'intériorité de notre corps. Ce qui m'a frappé, c'est l'intérêt porté à ces questions d'intériorité à partir du moment où la relation à l'esprit, une dimension supérieure, recule. Dans ce cas, je vais m'interroger davantage sur moi-même. Et moi-même c'est aussi du corps, de la chair. Donc on est moins dans du « je pense donc je suis », mais du « je sens donc je suis ».*

Et de conclure son exposé :

> *1. l'histoire invente la pratique de la mobilité, 2. l'histoire invente les catégorisations sur le corps, 3. l'histoire invente en donnant un rôle à la façon dont on peut asseoir ces représentativités.*

S'en sont suivis les échanges avec le public, particulièrement attentif et désireux d'interroger Georges Vigarello sur la question des interdits faits à la femme dans l'espace public :

> *Les femmes qui ont été mobiles dans la tradition s'habillaient en homme. Il ne faut jamais oublier ça. […]*
>
> *Mais pour essayer de répondre à votre question, c'est assez compliqué parce qu'il y a une ambivalence, indiscutablement. Dans la façon dont le mouvement traverse le physique féminin et dans la façon dont la femme accède à l'espace public, il y a quelque chose qui ne peut pas ne pas être de l'ordre de l'autonomie. Et donc… Vous risquez de croire mon propos un peu contestable, mais il y a le sentiment évidemment parfaitement légitime que toute domination est de plus en plus insupportable, avec les pressions par le harcèlement, ou des actes quasiment d'agression. N'oublions jamais que ces actes d'agression traversent l'histoire de la société occidentale et qu'au 19ème siècle, une femme qui traverse un pont de Paris, n'a pas toute la sécurité de pouvoir être tranquille.*

Furent aussi soulevées les questions de révolution de la représentation du mouvement du corps féminin dans l'art dans d'autres cultures, de l'avancée vers l'égalité femmes-hommes :

> *Je ne pense pas que la dynamique concernant l'égalité entre hommes et femmes se limite à la question du « je pense donc je suis » et « je sens donc je suis ». La question de l'avancée de la réalité, c'est beaucoup plus une question de comportement, d'institution, une question au sens large de sensibilité quasi-psychologique… C'est une question qui est totalement actuelle, mais que l'on ne peut pas oublier si on ne l'inscrit pas dans quelque chose qui est dans la temporalité, et cette temporalité montre à l'évidence aujourd'hui qu'il y a un accès à l'égalité. […]*
>
> *Si on passe la question historique, il y a plusieurs phases, il y a des phases très importantes, vous avez une phase qui est : accédons à l'espace public, deuxième moitié du 19ème, c'est-à-dire allons dans les cafés, marchons dans la rue, etc. Deuxième phase : accédons aux métiers, avec des métiers jusque-là interdits (médecins, avocats, etc.), et troisième phase, tardive en France : accédons au vote. Quatrième phase : une fois qu'on a les mêmes droits politiques, qui d'ailleurs, au sens psychologique du terme ne sont pas forcément, juridiquement, mais pas psychologiquement, les mêmes, c'est vrai, et une autre phase qui est : je peux affirmer mon propre désir, ma volonté de choisir mes partenaires, etc.*

Maudy Piot a à son tour interrogé Georges Vigarello :

> *Qu'est-ce qui se joue là, au niveau de cette frontière, est-ce que c'est le fantasme, est-ce que c'est notre éducation, est-ce que c'est nos représentations mentales du moment ? Parce que je trouve que c'est essentiel ce que tu as dit : qu'est-ce qui fait qu'on est à cette limite, et qu'on va basculer soit du côté du « normal », soit du côté du handicap ?*

Et Georges Vigarello de répondre :

> *Il faut d'abord voir que le regard s'est considérablement aiguisé pour distinguer des morphologies différentes et qui restent dans la normalité, mais aussi pour éviter des maux, je ne dis pas que nous sommes dans des sociétés idéales, je ne suis pas Bisounours, évidemment, mais on voit qu'il y a eu un travail sur les mots pour que ces mots permettent de donner plus de place aux personnes qui auparavant étaient pour des raisons très contestables rejetées. Par exemple, le mot « anormal », vous le trouvez à toutes les lignes dans les textes de la fin du 19ème.*
>
> *Il n'en reste pas moins que ce qui est fondamental, c'est anthropologique, dans la tête de l'humain, il se passe la tentative de mettre à l'écart ce qui apparaît comme autre, et dans le travail, et l'histoire montre qu'il a commencé à s'effectuer, le grand travail, c'est de travailler sur le fait que l'autre n'est pas forcément différent. C'est fondamental.*

Après une dernière question de la salle sur la féminisation des métiers du soin fut diffusé le film de témoignages portant sur les soins spécifiques, introduisant ainsi la table ronde de l'après-midi.

Céline Poulet, dynamique animatrice de la table ronde, a invité le Dr Gilles Lazimi, médecin généraliste, à prendre la parole pour ouvrir les débats.

Evoquant la question de la prise en charge des patientes victimes de violences, le docteur Lazimi a rappelé :

> *Je suis médecin généraliste et bien entendu comme un grand nombre de médecins, je n'ai pas été formé aux problèmes de violences, et encore moins avec les femmes, donc ça a été une véritable découverte et un choc important. Pendant longtemps, je n'ai pas vu de femmes victimes de violences, elles étaient invisibles.*
> *Et petit à petit, au fur et à mesure des situations qui se présentaient, les rares victimes de violences que je voyais m'énervaient, n'écoutaient pas ce que je disais, et évidemment, je n'avais pas le discours qu'il fallait, je n'avais que des « il n'y a qu'à », « il faut que ». […]*
>
> *Aujourd'hui, je pose la question […] Il faut poser une question directe, une question de professionnel, et ma question, c'était : avez-vous été victime de violences verbales, physiques, sexuelles ?*

Après avoir évoqué les conséquences dans le champ psychiatrique des violences, il a également rappelé l'impact des violences sur des maladies bien physiques comme la fibromyalgie ou le syndrome de l'intestin irritable.

Pour préciser son approche, le Dr Lazimi a rappelé quelques chiffres :

> *Je posais la question : avez-vous été victime de propos sexistes, dévalorisants, avez-vous été victime de coups, de gifles, avez-vous été victime d'attouchements, rapports sexuels forcés, viols ? Et là, sur 100 patient.e.s, 54% m'ont dit : oui. 31% de violences physiques, une sur cinq de violences physiques et sexuelles, et 90% de ces patient.e.s n'en avaient jamais parlé, car je n'avais pas posé la question. Aucune patiente n'a eu de gêne à répondre aux questions que j'ai posées, et ça a changé ma relation thérapeutique. C'était beaucoup plus facile d'être dans la relation, dans l'écoute, et moins dans la prescription. 2004, c'était il y a longtemps, on a fait une autre étude en 2007, on a demandé à 557 patients et on a utilisé 51 médecins. Les chiffres ont augmenté. Il n'y avait pas plus de violences, mais on avait fait des campagnes sur les violences faites aux femmes, et les professionnels ont été formés, et quand on donne la parole aux femmes, elles la prennent, et quand on forme les professionnels à entendre cette parole, ils vont pouvoir accompagner. Le premier temps, c'est la relation et l'écoute.*

Et pour conclure :

> *Donc écouter, verbaliser des mots, des douleurs, des émotions, déculpabiliser les victimes, prendre position en tant que professionnel contre les violences, rappeler la loi : il n'a pas le droit, c'est la loi, je peux vous aider, c'est vous qui déciderez, vous pouvez porter plainte…*

Céline Poulet se tourna alors vers Catherine Rey-Quinio pour l'interroger sur l'état des lieux en Ile-de-France des parcours de soins. Celle-ci se présenta :

> *Je suis médecin généraliste également, je travaille à l'ARS d'Ile-de-France, qui est l'autorité de tutelle des établissements médico-sociaux, et en tant que conseiller médical, il m'a été confié le chantier « accès aux soins des personnes handicapées », comment favoriser l'accès aux soins des personnes handicapées.*

Dans sa présentation, la Dre Rey-Quinio aborda le parcours de soins en gynécologie pour les femmes en situation de handicap, depuis le dépistage et la prévention des maladies sexuellement transmissibles jusqu'au suivi gynécologique, du frottis à la ménopause en passant par la grossesse, chiffres à l'appui. Pour conclure :

> *Donc un constat que la prise en charge, qu'elle soit pour des femmes handicapées, quelles qu'elles soient, elle existe, mais elle est inégale, elle est incomplète, elle n'est pas parfaite, avec une méconnaissance des professionnels du monde du handicap, de la femme handicapée. Et un manque de communication, de préparation, de sensibilisation.*

La parole fut ensuite donnée à la Dre Blandine Boquet, gynécologue obstétricienne, qui parla de l'accueil des femmes en consultation d'urgences gynécologiques. Elle témoigna de la difficulté du médecin d'être à l'écoute et d'accueillir avec bienveillance les patientes.

L'animatrice de la table ronde reprit la parole, déclarant :

> *En fait il y a les chiffres qui remontent du terrain, et il y a la réalité vécue par les praticiens. Souvent la vérité est entre les deux. On parle de gynécologie, de santé sexuelle, Madame Haddad, vous êtes conseillère chargée en prévention sur les conduites à risques, et surtout vous êtes une militante associative. Vous allez nous parler, par rapport à cet état des lieux, est-ce que vous pensez qu'il y a encore des tabous sur la santé sexuelle des personnes en situation de handicap ?*

Anaïs Haddad a présenté sa pratique :

> *J'ai développé des interventions spécifiquement à destination des personnes en situation de handicap pour parler de vie affective et sexuelle. Et ce que j'ai constaté auprès des professionnels, c'est de la grande difficulté à trouver des intervenants pour parler de ces sujets, et faire de la prévention pour leur public.*

Et d'avancer une évidence :

> *Avoir des informations sur le corps, le plaisir, et bien sûr sur les infections sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées, cela paraît être la base. […]*

Après avoir rappelé la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, Anaïs Haddad s'est interrogée sur les raisons pour lesquelles les personnes en situation de handicap n'ont pas accès à ces informations :

> *Cela vient des représentations que l'on se fait des personnes handicapées. Ce sont des choses acquises par éducation et conditionnement social, qui sont des images mentales, des idées reçues. C'est un peu notre façon de percevoir le monde, nos lunettes, notre filtre. […]*
>
> *Ce que j'ai pu constater dans ma pratique, évidemment, les professionnels témoignent d'une grande difficulté à aborder ces sujets. Je n'ai pas croisé que des mauvais professionnels, j'ai croisé des humains comme tout le monde. On a tous et toutes nos représentations, notre façon de voir le monde à travers ces représentations. Dans les représentations que j'ai pu observer, j'ai observé l'infantilisation, l'angélisation, la crainte du débordement des pulsions.*

Et de donner pour chaque représentation des exemples précis d'attitudes, de stéréotypes et d'a priori.

Solenne Siben, conseillère conjugale et familiale, prit ensuite la parole pour rebondir sur la notion d'intimité de l'adolescent.e en situation de handicap avant d'évoquer le parcours de soins. Première étape, le définir :

> *Le parcours de soins, c'est la demande de quelqu'un qui a besoin d'aide à quelqu'un qui est censé pouvoir répondre à cette demande. C'est donc une relation asymétrique entre une personne en demande et une personne censée pouvoir lui répondre. […] On entre en parcours de soins en n'ayant pas d'autre choix que mettre en avant ses manques.*

Et de rappeler avec justesse :

> *La médecine qui accompagne la santé des femmes augmente encore plus cette asymétrie, car elle touche à ce qu'il y a de plus intime dans le corps. Pour contrôler qu'une femme est en bonne santé il faudra au minimum lui toucher la poitrine, lui faire un frottis, avoir un contact très intime. Et les soignants n'ont pas toujours la portée que cela peut avoir.*

Elle a également évoqué sa pratique d'ateliers avec des femmes lourdement handicapées.

La table ronde s'est poursuivie par des échanges sur les orientations, les grandes priorités de santé.

Catherine Rey-Quinio :

> *Donc le comité a proposé cinq choses concrètes et réalistes : améliorer l'accessibilité et diffuser l'information concernant les lieux accessibles, l'annuaire en fait partie, sensibiliser et communiquer sur l'importance du dépistage du conseil en gynécologie, améliorer l'organisation des soins, former les acteurs, et supprimer les freins financiers, c'était le cinquième point, on peut y revenir, c'est en lien avec la stratégie nationale de santé.[…]*
>
> *Concernant la vie sexuelle et affective, on va s'engager avec une formation, une possibilité dans les cinq ans qui viennent de demander une formation pour les usagers à la vie affective, sexuelle, etc., avec des intervenants, avec des professionnels formés, qu'on puisse avoir une qualité de formation des jeunes, des moins jeunes et des professionnels à cette vie affective.*
>
> *Je finirai pour faire référence aux violences faites aux femmes, c'est un chantier national qui est décliné, pour lequel les agences ont été saisies, il se trouve que je fais partie du comité qui décline ce projet, et nous réfléchissons à des actions à mettre en place, à financer ou à ne pas financer d'ailleurs. Et une des actions, qui n'est pas évidente, ça paraît peut-être simple, mais c'est que dans tous les établissements, il y ait une charte de la vie affective, sexuelle, et qui comprend aussi la bientraitance et la maltraitance vis-à-vis de la sexualité, qui soit signée par les professionnels et les usagers ensemble. C'est un pas, ça n'existe pas partout, et faire tomber les tabous est un objectif important, et ça passe aussi par ce type d'outil-là.*

Elle a également évoqué l'ouverture future de centres de soins avec des médecins généralistes pouvant accueillir des personnes handicapées non communicantes ou dyscommunicantes, le développement des centres de soins buccodentaires, l'accueil aux urgences des personnes handicapées, la fin de vie…

Blandine Boquet a présenté son projet

> *d'offre de soin en gynécologie obstétrique pour les femmes et les couples en situation de handicap. L'objectif principal était d'offrir aux personnes en situation de handicap un accès adapté aux soins en gynécologie et obstétrique au regard des besoins et des spécificités de ces patientes.*

Elle a insisté sur les difficultés rencontrées pour mettre en place une telle consultation et sur la question du choix, donné ou non, de devenir mère aux femmes en situation de handicap.

Céline Poulet a lancé le débat sur la question : « que mettre en place maintenant pour améliorer la santé sexuelle et la qualité de la relation dans les actes de soin ? »

Parmi les réponses apportées, on notera :

> *La première c'est travailler sur les réticences des professionnels et des familles, percevoir les besoins ordinaires des personnes handicapées, et changer les représentations sur ces personnes handicapées, afin de travailler le consentement et l'estime de soi. […]*
>
> *On a tendance à oublier que parler de vie sexuelle et affective à des personnes handicapées, c'est parler de vie sexuelle et affective comme avec tout le monde il peut y avoir des choses particulières, des méthodologies à adapter. Mais ces questions spécifiques et ces méthodologies se rajoutent à une crainte classique, c'est-à-dire aborder la puberté, le changement du corps, les fonctions sexuelles, la vie affective, le consentement, le désir. Du coup le vrai problème ne se situe pas au niveau des contenus, il se situe au niveau des représentations. Et du coup, l'urgence c'est de changer ces fameuses représentations, auprès des proches, mais également auprès des personnes en situation de handicap elles-mêmes. Parce que des représentations on en a sur les autres, sur autrui sur le monde qui nous entoure et sur soi-même.*

Une des intervenantes, rapportant les échanges eus avec des femmes dans un groupe médicalisé sur le désir de grossesse, de maternité :

> *J'ai l'impression que ces échanges sur le désir de chacune ont été reconnus comme un moment de vie. Car être reconnue pour son désir, c'est être reconnue comme être humain à part entière. On entend la même chose dans les collèges, comme quoi parler de sexualité incite à la sexualité. Je pense qu'on a tout à gagner à échanger dessus.*
> *Donc travailler sur nos peurs, être attentif à l'autre, comment on s'y prend ? J'ai parlé de différences à propos du handicap, mais je voudrais parler de ce qu'il y a de commun entre nous tous. Une personne en situation de handicap c'est une personne qui fait une expérience concrète, quotidienne de sa faiblesse.*

Et de s'interroger :

> *Comment travailler à cette posture qui accepterait la fragilité de chacun comme une qualité propre à l'être humain ? J'ai parlé de la rencontre. C'est-à-dire l'action d'aller vers quelqu'un qui vient. C'est un double mouvement. Il y a se déplacer pour pouvoir rencontrer ne va pas de soi. Cela demande de se décentrer, de sortir de sa zone de confort, d'avancer, d'être curieux, de renoncer à une partie de notre savoir qui nous protège si bien, pour aller à la découverte en avant de soi, simplement d'être vivant. Envisager ce parcours de soins comme une rencontre nouvelle à chaque fois, cela paraît une piste assez juste. Aller à la rencontre de l'autre qui est à la fois semblable et différent, souvent plus semblable que différent d'ailleurs.*

S'est suivie ensuite la séance des échanges avec la salle. La prise de parole a été riche, avec de nombreux témoignages de professionnel.le.s sur l'accessibilité à la gynécologie médicale et sur la pairémulation ou des questions sur les violences vécues par les femmes sourdes.

Maudy Piot a ensuite donné la parole à la marraine de la journée, Roselyne Bachelot.

Après avoir rappelé avoir quitté ses fonctions ministérielles depuis huit ans, Roselyne Bachelot a commencé sont intervention en rappelant trois points essentiels, trois difficultés recensées :

> *La difficulté d'accès aux soins est bien sûr temporelle mais elle est aussi une difficulté d'accès aux soins financière, puisque là encore, nous avons le pays, nous sommes le pays où le reste à charge de la personne malade est le moins important du monde, néanmoins, pour certaines personnes en situation de fragilité économique, et c'est particulièrement le cas pour les personnes en situation de handicap, et on sait qu'à l'intérieur du groupe humain des personnes en situation de handicap, les femmes paient encore beaucoup plus durement le tribut financier, cela peut représenter une véritable difficulté, et parfois même l'impossibilité de se soigner.*

Autre difficulté repérée : le « saucissonnage » de l'individu dans le système de soins

> *Cette approche purement technicienne, cette approche où on ne prend pas l'individu dans sa globalité, est une grande frustration et une grande souffrance. Cette absence de globalisation, je dirais verticale, de l'individu, se cumule avec une absence de globalisation verticale dans le système de prise en charge.*

Dernière difficulté soulevée :

> *Les violences que subissent les femmes dans leur parcours de soins, de santé gynécologique et de santé génésique. On imagine que la femme en situation de handicap est particulièrement touchée par ces violences médicales.*

Optimiste sur l'évolution attendue, Roselyne Bachelot a identifié les dossiers sur lesquels travaille l'actuelle ministre de la santé :

> *Le premier, c'est celui de la prévention. Il est certain que les personnes en situation de handicap ont besoin d'une démarche de prévention extrêmement active, qu'il y a un certain nombre de phénomènes morbides qui peuvent être évités par une prise en charge très en amont et c'est particulièrement important pour les personnes en situation de handicap. Le deuxième dossier qui n'est pas nouveau mais qu'il convient de parfaire, c'est celui du parcours de soins. Là encore, je sais qu'un certain nombre de retards, on touche à certaines habitudes, tout cela est à l'œuvre, mais néanmoins d'avoir cette démarche globalisante en perfectionnant le parcours de soins, en réfléchissant aux besoins des malades, c'est une démarche extrêmement profitable. Le troisième élément qui me paraît être un élément d'optimisme, et en particulier dans la question des déserts médicaux, c'est l'apparition de nouvelles technologies. […]*
>
> *Enfin, il est très important dans ce quatrième dossier que sont les maisons médicales, les centres de santé, quel que soit par ailleurs leur statut juridique, libéral ou salarié, ces maisons médicales dont la ministre nous a promis une augmentation, ne conduisent pas à une raréfaction de l'offre de soin, comme le tissu pharmaceutique. […] Mais, ceci étant, d'avoir une offre de soin globale dans les maisons de santé pluridisciplinaires doit amener à réfléchir à ce que doit être l'accès aux soins de la personne handicapée dans ces maisons médicales. Pour l'instant, il faut reconnaître que cette approche n'est pas généralisée dans ces maisons. Et, qu'en tout cas, il faut réfléchir à introduire dans ces maisons pluridisciplinaires tout un personnel social qu'on n'a pas l'habitude de voir et qui sont particulièrement importants pour la personne en situation de handicap.*

Et de conclure, en renouvelant son soutien plein et entier à FDFA :

> *Car la personne en situation de handicap n'est pas seule, elle est au milieu d'une famille, elle est au milieu d'un tissu social. Il faut que s'empare de ce dossier bien entendu l'entreprise. La personne en situation de handicap travaille, milite dans un parti politique, milite dans une association, se retrouve dans sa famille. Et il faut que toutes ces personnes soient concernées par la prise en charge du handicap, des violences qui sont subies par les personnes en situation de handicap.*

Le mot de la fin est revenu à Maudy Piot qui a remercié l'assistance et appelé à la solidarité :

> *Je crois que c'est nos regards qui doivent changer, c'est notre pensée qui doit changer et nous devons toujours se dire, surtout, que c'est la solidarité qui nous permettra de vivre notre citoyenneté.*

Blandine Métayer, Roselyne Bachelot, Maudy Piot

Pour 248 personnes inscrit.e.s, la ***fréquentation*** a été de 182 personnes (passées par l'émargement) – hors service d'ordre des ministres. Parmi elles, 22 % de personnes en situation de handicap et 90 % de femmes.

Sur les ***réseaux sociaux*** :
27 posts – 6 358 vues sur Facebook
12 tweets – 7 655 impressions sur Twitter
3 parutions – 570 vues sur LinkedIn

Pour aller plus loin :
Le livret des intervenant.e.s de la journée :
http://fdfa.fr/wp-content/uploads/2017/10/Livret-Forum-Santé-définitif.pdf
Les films de témoignages et les interventions filmées :
https://www.youtube.com/playlist?list=PLdgEok2_AAKG-KKEx0zS4DwxlTqPvyBUq
Inserm : « genre et santé, attention aux clichés ! »
https://www.youtube.com/playlist?list=PL525ZU55fXEwFgxx0kFYdEukZQEBDYwR8

SORTIR DU SILENCE – 24 et 28 novembre

Avec « Sortir du silence », FDFA a proposé deux moments d'exception, un café-théâtre littéraire enlevé, dynamique, militant, servi par des artistes féministes et animé par notre inépuisable marraine Blandine Métayer et par l'élégant Olivier Manceron, administrateur et « plume » des billets d'humeur, et une soirée d'hommage à Françoise Héritier avec Michelle Perrot, historienne, féministe et membre d'honneur de FDFA et au cours de laquelle de nombreux textes de Françoise Héritier furent présentés avec brio, émotion et talent au public.

Ces deux soirées se sont déroulées au Patronage Laïque de la rue Violet, un lieu accessible aux personnes en situation de handicap et particulièrement adapté à nos deux thématiques puisque pourvu d'une scène.

Comme toujours, FDFA a pris soin de permettre au public en situation de handicap auditif de suivre l'intégralité des propos avec la retranscription en direct sur écran par vélotypie.

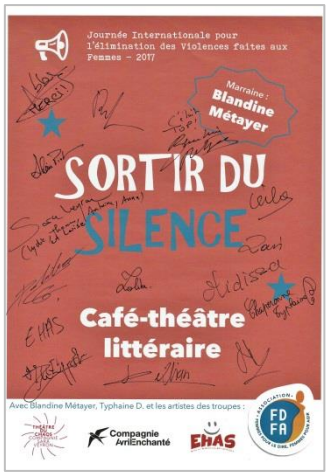

L'affiche de la soirée signée par les artistes

Le 24 novembre, FDFA s'est lancée dans un exercice inédit : l'organisation d'une soirée de café-théâtre littéraire pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Autour de ce thème, des artistes féministes et des compagnies théâtrales sont intervenues tout au long de la soirée.

L'ouverture des festivités a été assurée par Blandine Métayer, actrice, autrice et marraine de FDFA, qui a joué des extraits de son seule en scène « Je suis Top ! ».

Olivier Manceron, Blandine Métayer, Alain Piot

Blandine Métayer

Alain Piot a pris ensuite la parole pour lire le prologue de son ouvrage *On brûle une sorcière*.

Se sont succédé.e.s sur scène Typhaine D. qui nous a offert un extrait de ses *Contes à rebours* avec « les Sept filles de l'ogre », la compagnie Avril Enchanté avec le « Journal intime d'Anissa » et « L'homme est la seule espèce où les mâles tuent les femelles de leur espèce », Sara Veyron du Théâtre du Chaos avec des extraits de la pièce de Georges de Cagliari « Des Coups et du silence »…

La compagnie Avril Enchanté

Sara Veyron

Olivier Manceron, chargé d'animer avec Blandine Métayer cette soirée, a pris la parole pour lire son « billet d'humeur » intitulé « Féminicides ».

Blandine Métayer avait invité les élèves de sa master class de l'EHAS (Ecole de l'Humour et des Arts Scéniques) à intervenir : Maxime a présenté au public un texte écrit pour l'occasion. Quatre autres élèves ont proposé un magnifique poème de Maram al-Marsi intitulé « Les femmes comme moi ». Lolita a pour sa part lu un texte issu du manifeste des Femen. Quant à Killian, il a émaillé la soirée de ses interventions intempestives avec des phrases extraites des *Perles du sexisme* de Blandine Métayer…

Le spectacle s'est achevé sur une note résolument dynamique et féministe avec Typhaine D. et sa « Grande chaperonne rouge ».

Olivier Manceron

Les élèves de l'EHAS

Typhaine D.

En termes de ***fréquentation***, sur 64 personnes inscrites, 49 sont passées par l'émargement. On estime qu'environ 60 personnes ont assisté à cette soirée. La répartition entre les femmes et les hommes s'établit à 79,59 % de femmes pour 20,41 % d'hommes. Les personnes en situation de handicap représentaient 18,36 % du public.

Le ***28 novembre***, en lieu et place de la projection-débat annoncée autour du film « Violences du silence », FDFA a rendu hommage à Françoise Héritier, membre d'honneur de notre association, disparue le 15 novembre dernier.

C'est à Danielle Michel-Chich, journaliste, écrivaine, membre de FDFA, qu'est revenue la mission d'animer la soirée d'hommage, remplaçant au pied levé Olivier Manceron.

Maudy Piot, retenue par ses soucis de santé, a tenu à être présente avec un message audio. Parlant de Françoise Héritier, Maudy Piot a rappelé :

> *C'était une amie que nous avons souvent reçue à la maison, qui a découvert, je pense, même si elle était handicapée, la problématique des femmes handicapées, par nos échanges, par sa présence à différents forums et Françoise a vraiment porté notre combat à travers ses propres luttes et ses ouvrages.*

Alain Piot a été le premier à intervenir en lisant un extrait du discours prononcé le 12 octobre 2012 par Françoise Héritier lorsqu'elle remit à Maudy Piot les insignes de chevalier de la Légion d'Honneur. Dans son allocution, Françoise Héritier avait rappelé l'apport de Maudy Piot dans la lutte contre les discriminations et l'originalité de sa démarche associative :

> *Vous présentiez, en plus de cette originalité constitutive de votre projet, une autre singularité, celle de vouloir que s'expriment les femmes handicapées elles-mêmes. Qui parleraient de leur situation alors que ce sont généralement des personnes valides qui parlent en leur nom. Vous m'avez confié à quel point ce simple fait avait pu être considéré comme une révolution et, parce que cela dérangeait, suscitait maintes oppositions, y compris dans le milieu des associations qui travaillent sur différentes formes de handicap.*

Danielle Michel-Chich

Michelle Perrot, Danielle Michel-Chich, Alain Piot

Danielle Michel-Chich a ensuite donné la parole à Michelle Perrot, historienne, féministe, elle aussi membre d'honneur de FDFA qui a évoqué avec sensibilité et amusement sa rencontre avec Françoise Héritier au Conseil National du Sida en 1989 et leur amitié. Poursuivant sur les choix de Françoise Héritier dans sa vie :

> *Françoise aimait se présenter comme une rebelle. Et de fait, elle l'était. Elle avait opéré, dans sa vie, des ruptures, sinon des ruptures, du moins des choix qui étaient vraiment les siens. Le premier choix, ça a été de faire des études. […]*
>
> *C'est une première rupture. La deuxième, ça a été son choix de l'anthropologie. […] Elle avait commencé des études d'histoire, qu'elle a abandonnées pour l'anthropologie. Pourquoi ? Parce qu'elle avait rencontré Lévi-Strauss et qu'elle avait été emballée, elle a voulu le suivre. […] Elle a décidé que son terrain, puisque c'est le mot « terrain » qui est important pour les anthropologues, ce serait l'Afrique. […] Elle est partie en Afrique, elle y a fait son terrain, avec beaucoup d'ingéniosité, de courage, avec aussi une position relativement favorisée, il s'agissait de rencontrer des femmes, et une femme rencontrait évidemment beaucoup plus facilement une femme africaine qu'un homme. De ce point de vue, le département d'anthropologie du collège de France où était Lévi-Strauss l'encourageait. […]*
>
> *Pendant ce terrain, elle s'est mariée avec Izard (qui est mort il y a quelques années) heureux événement, mais un autre malheureux événement, c'est qu'elle a contracté en Afrique une maladie orpheline, une de ces maladies qu'on ne sait pas soigner, et qui l'a ensuite poursuivie toute sa vie. […]*
>
> *Ensuite, une dernière rupture-choix, ça a été de choisir de travailler après sa thèse sur la différence des sexes.*

Michelle Perrot et Danielle Michel-Chich

Evoquant *Masculin-Féminin*, Michelle Perrot a rappelé les deux grands axes de réflexion menés par Françoise Héritier dans les deux tomes :

> *Dans le premier volume, elle montre comment les hommes, la pensée sur les hommes, dominant les femmes, est universelle. Elle est universelle, on la trouve partout, absolument, et elle est en même temps, non pas éternelle, mais en tout cas de très, très longue durée, depuis le commencement du monde, on la voit. […]*
>
> *Elle a étudié tout ça, elle a montré ce qu'elle a appelé la valence différentielle des sexes, c'est une expression à elle pour montrer cette espèce de supériorité attribuée par les hommes à eux-mêmes, en quelque sorte, dans les cultures et les civilisations. Et elle développe ça de plusieurs points de vue. Et dans le deuxième volume, qui s'appelle Dissoudre les hiérarchies un volume absolument passionnant, elle montre, et au fond, c'est un peu une victoire de l'histoire sur l'anthropologie… Nous lui avions dit… Enfin, ce n'est pas nous qui lui avions dit… On avait beaucoup de discussions, - quand je dis « nous » je parle des historiennes et des historiens, bien entendu - on lui disait : Françoise, c'est terrible tout ce que vous montrez, cette structure absolument éternelle, fondamentale. Alors, rien ne change !*
> *Elle disait : oui, oui, les choses changent, mais très, très lentement. Et les structures anthropologiques sont quand même des structures de très, très longue durée, c'est pour ça que dans le domaine des rapports entre les hommes et les femmes, on a tellement de mal à changer en raison de ces vieilles structures.*

Après avoir rappelé les évolutions historiques des années 70 (contraception, IVG, loi sur le viol), Michelle Perrot a abordé la question de la dissolution de la « hiérarchie universelle » :

> *Françoise Héritier réalisait tout à fait en anthropologue, que l'on vivait une espèce de rupture anthropologique, un bouleversement énorme qui, après des millénaires de domination masculine sur le corps des femmes, était en train de changer véritablement les choses.*

Parlant de l'affaire Weinstein et de la prise de parole des femmes, Michelle Perrot a analysé ce phénomène comme un prolongement de la rupture anthropologique annoncée par Françoise Héritier :

> *Donc, l'œuvre de Françoise est pionnière et en même temps, elle est actuelle. Elle a vraiment commencé à réfléchir là-dessus, mais nous pouvons nous emparer de cette œuvre pour analyser les choses qui se produisent actuellement. Autrement dit, elle nous a donné des instruments pour penser le présent, pour penser l'autrefois et pour penser le présent.*

S'en est suivi un riche échange avec la salle, en particulier sur l'analyse historique du moment de rupture anthropologique. Et Michelle Perrot de rappeler des moments-clé comme la prise de conscience du corps au 18ème siècle ou la place des femmes dans les deux guerres mondiales ainsi que la naissance du féminisme :

> *Le féminisme organisé existe à partir de la IIIe République, et le féminisme publie, écrit des journaux. Autrement dit, il y a des événements, des actrices dans les événements, et dans les brèches qui se produisent, les féministes arrivent et disent : et nous ?*

Denise Brial, réalisatrice féministe, a pris la parole pour rappeler qu'elle avait consacré un portrait à Françoise Héritier. Rose Paradis, une des animatrices de l'émission « Femmes Libres » sur Radio-Libertaire, a annoncé quant à elle que l'émission du 20 décembre serait consacrée à Françoise Héritier.

La soirée s'est poursuivie par la lecture de textes écrits par Françoise Héritier.

Danielle Michel-Chich a lu un extrait de la communication « Où sont les chaînes ? » intervention lors du colloque « Autonomie enchaînée, autonomie déchaînée » de 2012 dans laquelle Françoise Héritier s'interrogeait sur les représentations mentales faisant que le handicap est discriminant.

Alain Piot a ensuite lu un texte extrait de *Masculin-Féminin*, la pensée de la différence (1996) sur la valence différentielle des sexes.

Gérard Lefort a poursuivi par deux anecdotes figurant dans la conclusion de *Masculin-Féminin*.

Michelle Perrot, Danielle Michel-Chich, Alain Piot

Gérard Lefort

Michelle Perrot a présenté l'extrait dans son contexte et a lu un passage de *Masculin-Féminin* se demandant si les femmes sont des individus…

Typhaine D. est alors montée sur scène pour lire « l'entrée du jeu » extrait du *Goût des mots* (2013).

Enfin, Danielle Michel-Chich a repris la parole pour lire des passages issus du *Sel de la vie*.

Après le départ de Michelle Perrot, appelée par d'autres obligations, la soirée s'est achevée par deux morceaux choisis, présentés par Typhaine D. : la préface d'*Opinion d'une femme sur les femmes* de Fanny Raoul (1801) et Shéhérazade, slam sur le harcèlement de rue extrait de ses *Contes à Rebours*.

Fréquentation : 62 personnes s'étaient inscrites et 54 étaient présentes.

La répartition entre les femmes et les hommes s'établit comme suit : 87,04 % de femmes pour 12,96 % d'hommes. Les personnes handicapées représentaient 27,78 % du public.

AUTRES MANIFESTATIONS

FDFA a participé à des actions extérieures de rencontre et de sensibilisation du public.

Ainsi, l'association a été présente :

- A la Mairie du 15ème arrondissement pour la journée internationale des droits des femmes le 8 mars
- À la 4ème journée nationale des assistantes dentaires le 6 avril
- A l'ouverture de la Fondation GoodPlanet au Domaine de Longchamp le 14 mai
- Au Salon Preventica à la Porte de Versailles à l'invitation de Femmes3000 le 20 juin
- Au Festival Solidaire Causette à Bordeaux le 22 juin
- Au Forum des Associations de la Mairie du 15ème arrondissement le 16 septembre
- A la journée du handicap à la Mairie du 15ème arrondissement le 4 octobre
- A la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes à la Mairie du 15ème arrondissement le 25 novembre
- A la Rencontre autour du handicap à Varades (Loire-Atlantique) le 30 novembre
- Au Fespadia d'Abidjan, festival panafricain des différences, le 7 décembre

Au local associatif

Fin novembre, FDFA a reçu dans son local une délégation de femmes québécoises venues assister à un séminaire à Paris. Investies dans des associations de personnes handicapées, dans le « care » ou dans la recherche (doctorante en neuropsychologie), elles sont venues échanger avec notre équipe sur les bonnes pratiques, sur les dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap en France et au Canada ou sur des questions variées liées à la vie sexuelle et affective des personnes handicapées.

Ces échanges d'expériences se sont poursuivis autour d'un repas pris en commun.

INTERVENTIONS ET RENCONTRES

D'autres actions de l'association se sont déroulées dans le cadre d'interventions extérieures, lors de journées d'études et autres événements organisés par des associations, des organismes publics, des universités et écoles, des collectivités locales ou régionales…

Ces interventions ont porté sur des questions relatives au handicap et aux droits des femmes. La présentation ci-après est loin d'être exhaustive mais reflète la diversité des actions menées tout au long de l'année.

Handicap

En 2017, la thématique de la ***santé*** et plus particulièrement de la santé sexuelle a été un des axes forts de l'association. Ainsi, FDFA a participé à la journée Prendre soin par LADAPT (16 mars), au premier comité de pilotage « accompagnement à l'autonomie en santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de handicap » organisé par le Réseau de Santé Périnatal Parisien (4 mai), aux réunions de la commission « Santé, bien-être et bientraitance » du CNCPH (29 mai, 26 juin, 4 septembre).

Maudy Piot est intervenue lors de la 3ème journée internationale sur l'innovation et la recherche en éducation à la santé sexuelle et aux droits humains « Santé sexuelle et handicap » organisée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, la chaire Santé Sexuelle et Droits humains de l'UNESCO et l'université Paris Diderot. Maudy Piot a apporté son expertise au 2ème symposium consacré à la question des personnes en situation de handicap victimes de violences sexuelles (15 septembre).

FDFA a également assisté à la matinée de formation « accompagnement à l'autonomie en santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de handicap » et « parentalité et handicap » du RSPP (27 septembre) et au workshop du RSPP autour du thème « Déficience intellectuelle : vie amoureuse, sexuelle et parentalité » (1er décembre).

Autre thématique phare dans les travaux de l'association : l'***emploi***. FDFA a apporté son expertise lors d'un entretien avec une chercheuse en sciences économiques sur la question des discriminations multiples et de l'emploi des femmes handicapées en France dans le cadre d'un rapport pour le Parlement européen (6 mars).

Maudy Piot est intervenue lors de la remise des Trophées Femmes en EA 2017 sur le rapport sur l'emploi des femmes en situation de handicap (7 mars).

Catherine Nouvellon, vice-présidente de FDFA, est intervenue dans le cadre de la journée « Femmes, moteur d'innovation » à une conférence sur la thématique des femmes et du handicap dans l'entreprise (1er juin).

Enfin, FDFA a participé à la table ronde sur l'emploi des femmes en situation de handicap organisée par le Défenseur des Droits (13 décembre).

D'autre part, FDFA a assisté aux séances du CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) dont elle est membre et participé activement aux travaux concernant la mise en œuvre en France de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU menés par le CFHE (Conseil Français des Personnes Handicapées pour les questions Européennes).

Féminisme et Droits des femmes

FDFA participe à de nombreuses instances, en particulier aux commissions « Santé » et « Violences » du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes (HCEfh), au comité égalité femmes-hommes du Défenseur des Droits, à la commission Droits Sexuels et Reproductifs de la CLEF.

Deux thématiques se détachent nettement dans les préoccupations de FDFA : la santé et la citoyenneté avec ses corolaires, la laïcité et l'égalité.

FDFA a participé à la rencontre-débat avec Djemila Benhabib à la Maison des Femmes de Paris sur le thème « En quoi la ***laïcité*** garantit-elle les droits des femmes et la laïcité ? » (9 janvier), au débat sur le rapport d'information de Chantal Jouanno, sénatrice, fait au nom de la délégation aux Droits des Femmes du Sénat « La laïcité garantit-elle l'égalité femmes-hommes ? » (12 janvier), à la rencontre-débat du Laboratoire de l'Egalité « Egalité femmes/hommes à la veille des présidentielles : sauvegarder les acquis, ouvrir de nouvelles perspectives » (28 février), à l'atelier « La Convention pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes et son Protocole facultatif- les connaître et les utiliser » organisé par le CNFF (11 octobre).

FDFA a assisté à la remise à Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes du Rapport du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes « Quel partage du pouvoir entre les femmes et hommes élu.e.s au niveau local ? » (2 février), à la signature de la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe par l'Assemblée nationale (7 mars), au Serment de Paris, événement international de mobilisation en faveur des droits des femmes au Quai d'Orsay (8 mars).

Au registre de la ***santé***, FDFA participe aux groupes de travail « Santé des femmes » de l'Atelier Santé Ville du 10ème arrondissement et « Santé des femmes » de l'Atelier Santé Ville du 13ème arrondissement ainsi qu'aux commissions Santé du HCEfh et Droits sexuels et reproductifs de la CLEF.

En 2017, FDFA a assisté à une réunion contre la maternité de substitution (23 février), à la conférence « la santé sexuelle pour tous » à l'université Paris Diderot (16 juin), au colloque régional de l'URAPEI Ile de France sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap mental en Ile de France (3 octobre), à la conférence « Accouchement, mes droits, mes choix » organisée par la Fondation des Femmes (11 octobre).

Autres rencontres

FDFA a poursuivi ses actions d'interpellation des femmes et hommes politiques pour les sensibiliser aux questions des discriminations et des violences vécues par les femmes handicapées ainsi qu'à l'affirmation de leur pleine et entière citoyenneté.

Ainsi, des rendez-vous ont-ils été pris et des rencontres organisées avec la directrice régionale des Droits des Femmes à la Préfecture de Paris-Ile-de-France, des membres de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, des adjoint.e.s aux maires d'arrondissement en charge de la vie associative et/ou de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Maudy Piot et Nadia Arlot ont été reçues par Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes (17 juillet) et par Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées (3 août).

Enfin, FDFA a rencontré la rapporteuse spéciale des Nations-Unies sur les droits des personnes handicapées à l'initiative du CFHE (3 octobre).

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

La lutte contre les violences envers les femmes a occupé une place prépondérante dans les actions et activités de l'association en 2017.

Les actions externes

Les actions se sont déployées avec les associations de lutte contre les violences faites aux femmes (INAVEM France Victimes, Mémoire Traumatique et Victimologie, CFCV, collectif Abolition2012…), avec des organismes publics (Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, Mairie de Paris, Agence Régionale de Santé, Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux, police judiciaire, Barreau de Paris, Observatoire régional des violences faites aux femmes de la Région Ile de France, Centre Hubertine Auclert…) et lors de débats et rencontres thématiques (violences sexuelles, lutte contre les violences et pour l'égalité par l'éducation à la sexualité en milieu scolaire, accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, les enfants co-victimes de violences conjugales, l'impact des violences sexistes et sexuelles sur la santé psychologique, violences faites aux femmes et conséquences sur la santé, les cyberviolences, le signalement des maltraitances…)

Malgré ses problèmes de santé, Maudy Piot a assuré un cours dans le cadre du DU Violences faites aux femmes – violences de genre à l'Université Denis Diderot – Paris 7 sur le sujet « Violences de genre et handicap » (8 juin), deux formations « Accueil de femmes victimes de viols et procédures policières » devant les agents de la DSPAP (Direction de la Sécurité de Proximité de l'agglomération parisienne) et de la PJ (22 juin et 5 octobre) et est intervenue lors de la troisième conférence internationale de la chaire UNESCO « Santé sexuelle et droits humains » pour une conférence sur les violences envers les femmes handicapées (15 juillet).

Pour la première fois, Maudy Piot s'est rendue dans un centre pénitentiaire, celui de Beauvais, pour présenter « Violences du silence » aux détenues (4 juillet).

Pour prendre le relais, sont également intervenues des membres du Conseil d'Administration et du bureau : Loredana Fabbian pour une formation à l'hôpital de Ville-Evrard (11 mai), Catherine Nouvellon à Brive-la-Gaillarde pour une projection-débat de « Violences du silence » (29 juin), à la Maison des Femmes de Bordeaux pour une intervention sur le thème « femmes, handicaps et violences » (23 novembre) et au Festival Panafricain de la Différence à Abidjan (7 décembre), Claire Desaint pour une réunion préparatoire de création d'un centre post-traumatique à Nantes (9 novembre)…

Isabelle Dumont est pour sa part intervenue le 25 novembre à la Mairie du 15ème arrondissement lors d'une table ronde pour parler des violences vécues par les femmes handicapées et pour présenter Ecoute Violences Femmes Handicapées.

FDFA intervient comme force de proposition et émet des recommandations pour l'accueil et l'accompagnement des femmes handicapées victimes de violences ou de maltraitances ainsi que pour leur prévention auprès des structures et organismes publics en charge de la lutte contre les violences envers les femmes. FDFA participe entre autres :

- au COPIL 3919 (comité de pilotage du numéro d'accueil téléphonique et d'orientation des femmes victimes de violences),
- à la Commission Violences du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes,
- à la sous-commission Accueil des femmes victimes de viol et procédures policières sous le pilotage de la Police Judiciaire de Paris,
- à l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes,
- à l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes de la Région Ile de France
- à la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains)
- à l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour travailler sur le sujet des violences faites aux femmes en région Ile de France
- à l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et services Sociaux et Médico-sociaux) pour produire des recommandations de bonnes pratiques professionnelles à destination des centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour le repérage et l'accompagnement des victimes et des auteurs de violences au sein du couple. La situation des personnes handicapées victimes de violences sera abordée dans ces recommandations.

En 2017, FDFA a intégré :

- La sous-commission Police sous le pilotage de la Police Judiciaire de Paris
- La sous-commission Justice sous le pilotage du Tribunal de Grande Instance de Paris
- Le groupe de travail du Réseau de Santé Périnatal Parisien sur les violences faites aux femmes
- Le Réseau d'Aide aux victimes du 14ème arrondissement
- Le groupe de travail « Santé Femmes » mis en place par l'Atelier Santé Ville du 10ème arrondissement
- Le groupe de travail de l'Atelier Santé Ville du 13ème arrondissement sur la santé des femmes

FDFA participe aux travaux du Schéma départemental d'aide aux victimes de Paris.

FDFA a également apporté son expertise à l'étude sociologique relative aux droits des victimes de crimes violents, y compris aux droits des victimes des violences domestiques, menée par l'Institut Français des Droits et Libertés (IFDL), créé par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme.

FDFA a participé à l'enquête menée par l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes pour améliorer l'offre de prise en charge psychologique des femmes victimes de violences.

Une soirée dédiée

A l'invitation de la Mairie du 14ème arrondissement de Paris, une soirée a été organisée autour de la thématique « Femmes handicapées victimes de violences » le 7 novembre. Autour de la table ronde, Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'Egalité entre les femmes et les hommes, Danièle Pourtaud, Conseillère d'arrondissement, déléguée au Patrimoine, aux Métiers d'Art, aux Manifestations Culturelles et à l'Egalité Femmes-Hommes, Laure Vermeersch, vice-procureure de la République, Michelle Perrot, historienne, féministe et membre d'honneur de FDFA et Maudy Piot, présidente fondatrice de FDFA.

Extrait de l'intervention de Michelle Perrot :

> *Quelques remarques sur le caractère de ces violences faites aux femmes quand on les regarde dans le temps et quand on les regarde actuellement. Ce qui est frappant, c'est d'abord qu'elles sont une atteinte au corps, c'est le corps qui est central dans cette affaire et c'est pourquoi la réflexion sur le corps est tellement importante. D'autre part, dans le corps, c'est le sexe qui est souvent visé : harcèlement sexuel allant jusqu'au viol, violences sur le corps des femmes pour des raisons conjugales, etc. Le corps, le sexe.*

Un deuxième caractère, c'est que ces violences visent les plus faibles et les femmes pauvres, les femmes dépendantes, les femmes qui n'ont pas les moyens de gagner leur vie par exemple et qui sont toujours dans une situation de dépendance par rapport à l'homme. Leur dépendance par rapport à l'homme les rend particulièrement vulnérables aux violences sexuelles et c'est pourquoi il est si fondamental, toujours et encore, que les filles aient une éducation et surtout qu'elles aient un métier, qu'elles gagnent leur vie. C'est sûr qu'en gagnant sa vie, on peut être indépendante et résister par conséquent à la violence conjugale par exemple.
Dans cette dépendance de la faiblesse vient évidemment la place des femmes handicapées. Parce qu'elles sont faibles, parce qu'elles ont un corps affaibli, parce qu'elles sont dans une situation de dépendance familiale, conjugale et sociale, et bien oui, les femmes handicapées sont particulièrement victimes de violences.

ECOUTE VIOLENCES FEMMES HANDICAPEES

Ouverte en mars 2015, Ecoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06 est la première permanence en France d'accueil et d'accompagnement juridique, social et psychologique de femmes handicapées victimes de violences voire de maltraitances.

L'accueil téléphonique se fait le lundi de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30 et le jeudi de 10 h à 13 h.

Les permanences d'écoute sont menées par des bénévoles formées aux spécificités des violences envers les femmes en situation de handicap. Leur écoute est bienveillante. Elle a pour objectifs d'aider la femme handicapée victime de violences et/ou de maltraitances à prendre conscience de la réalité de ces violences et à se dégager de l'emprise de son/ses agresseur.s en réalisant qu'elle n'est pas seule.

L'accompagnement proposé aux femmes handicapées victimes de violences comprend :

- une écoute bienveillante
- un accompagnement juridique avec une permanence deux après-midi par mois animée par une avocate
- un accompagnement social animé par une assistante de service social et une médiatrice
- un accompagnement psychologique (travail sur le vécu des violences et sur la vie après et sans les violences),
- une reconquête de l'estime de soi physique grâce à un atelier Beauté & Bien-être animé par une socio-esthéticienne et de l'estime de soi sociale grâce à un atelier de Médiation artistique animé par une art-thérapeute
- un retour vers l'autonomie grâce à un atelier d'accompagnement vers l'emploi
- la possibilité pour les bénéficiaires de participer à des ateliers créatifs

L'association travaille en réseau et peut se tourner vers ses partenaires dans la lutte contre les violences et les discriminations, en particulier vers des représentants de la police et de la justice et vers le Défenseur des Droits. Statutairement, FDFA a pouvoir de se porter partie civile dans des cas de discrimination et d'atteinte à la dignité des femmes handicapées.

Les résultats obtenus en 2017 correspondent majoritairement aux prévisions de l'association, c'est-à-dire une augmentation des appels, une meilleure prise en charge et un meilleur suivi des dossiers et une importante campagne de communication lancée en janvier pour la diffusion de l'affiche.

Pour la première année, FDFA peut présenter des statistiques sur les appels reçus : ils émanent à 97,4 % de femmes qui sont âgées de 46 à 65 ans (59,83 %). Les violences sont commises le plus souvent au domicile (48,4 %) par un conjoint ou ex-conjoint (32,09 %). La nature de ces violences est multiple mais on constate que dans 36,46 % des cas, les violences sont à la fois physiques et psychologiques.

Un rapport complet sur l'activité d'écoute, d'orientation et d'accompagnement est disponible pour l'exercice 2017.

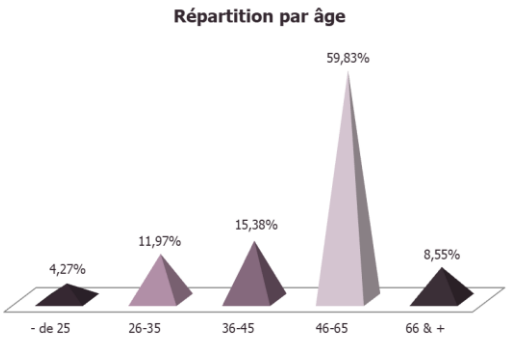

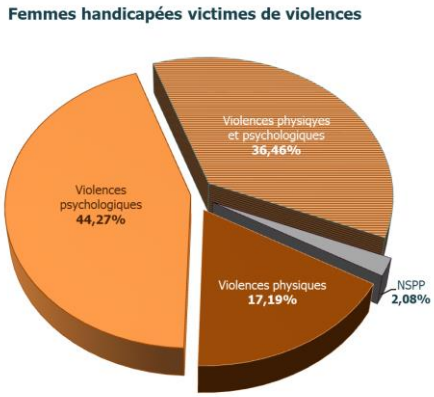

En quelques chiffres…

L'écoute

Sur l'année 2017, on recense **1,177 appels** contre 558 pour la même période l'année précédente (+ 211 %).
192 dossiers ont été ouverts (191 en 2016)

Les permanences

Pour des raisons de confidentialité, la fréquentation ne peut être établie suivant le nombre de personnes reçues. Les chiffres donnés seront donc ceux du nombre de rendez-vous.

➔ Les permanences juridiques
Jusqu'à juin, deux bénévoles intervenaient lors de ces permanences : une avocate honoraire et une juriste. Suite à une évolution de carrière, notre juriste bénévole a cessé sa permanence fin juin.
On compte pour l'année :
- 95 rendez-vous avec l'avocate
- 39 rendez-vous avec la juriste

Soit **134 rendez-vous**

➔Les permanences psychologiques
Les permanences ont été actives jusqu'à fin avril 2017, la psychologue clinicienne bénévole qui les assurait ayant quitté ses fonctions pour des raisons professionnelles.
Sur les quatre premiers mois de l'année, **49 rendez-vous** ont été donnés.

➔ Les permanences sociales
Les permanences sociales n'ont pu reprendre qu'en fin d'année, au mois de novembre. De ce fait, seuls **9 rendez-vous** ont pu être proposés.

Soit pour 2017 : 372 heures d'écoute et 164 heures de permanences

Les ateliers

Pour les mêmes raisons de confidentialité, nous n'avons pas de statistiques concernant les personnes ayant participé aux différents ateliers de mieux-être suite à un appel au numéro de l'Ecoute Violences Femmes Handicapées.

ATELIERS ET PERMANENCES

Pour promouvoir la place de la femme handicapée dans la société, les activités de l'association en prise directe avec les bénéficiaires se font sous forme d'ateliers visant à favoriser leur autonomie.

Les ateliers mis en place permettent de gagner en estime de soi physique grâce à un atelier Beauté & Bien-être animé par une socio-esthéticienne, en estime de soi sociale grâce à l'atelier d'Accompagnement vers l'emploi animé par une professionnelle du recrutement mais aussi de favoriser le lien social dans des activités développant la création, la découverte et l'échange.

Les ateliers accueillent personnes handicapées et valides dans des projets communs ayant pour finalité l'expression de la personne au-delà du handicap.

Ateliers créatifs :
- Créations loisirs
- Echanges et créations
- Médiation artistique

Ateliers d'échanges :
- Do you speak English ? Atelier de conversation en anglais
- Jardin littéraire
- Café des livres
- Groupe de parole

Ateliers de bien-être :
- Beauté & bien-être
- Sorties en piscine accessible (en partenariat avec l'APLAJH de Nathalie)

Atelier d'accompagnement vers l'emploi (en sommeil)

Ateliers numériques
- Initiation à l'informatique
- Accessibilité numérique

La fréquentation des ateliers s'établit à 83 personnes contre 94 en 2016. Cette baisse s'explique par la suspension pendant quatre mois des ateliers Echanges et Créations et Créations Loisirs suite au départ de leurs animatrices et à la fin de l'atelier de sophrologie et de la chorale.

Les femmes représentent 96 % des participant.e.s et 45 % d'entre elles sont en situation de handicap.

A ces ateliers s'ajoutent :

- Une oreille attentive : permanence d'écoute bimensuelle qui propose aux adhérent.e.s un espace de dialogue avec l'association
- Une permanence d'écrivaine publique
- Une permanence d'accueil juridique
- Une permanence sociale

L'atelier Beauté & Bien-être

COMMUNICATION

FDFA a été touchée de plein fouet par trois disparitions au cours de l'année : Simone Veil en juin, Françoise Héritier en novembre et surtout Maudy Piot, présidente fondatrice de l'association le 25 décembre.

Membre d'honneur de FDFA, **Simone Veil** avait été la marraine de notre second forum en 2005 et de nos Feuilles d'automne en 2010.

> *Nous avons tous, à un moment ou à un autre, la légèreté de ne pas prendre en compte l'autre, voire de l'humilier sans même en avoir conscience. Il convient de faire effort pour surmonter de telles inclinaisons. Si j'ai cru pouvoir conclure mon intervention par ces propos, c'est simplement parce que j'ai le sentiment que vous Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, qui luttez ensemble afin d'être reconnues comme des citoyennes à part entière, il y a déjà bien longtemps que pour vous, le respect de l'autre est devenu une réalité.*
>
> *Simone Veil, le 16 novembre 2005*
> *lors du Forum*
> *"Femmes handicapées : la vie devant elles"*

Egalement membre d'honneur de FDFA, **Françoise Héritier,** penseuse de la valence différentielle des sexes et de la construction sociale du genre, avait été marraine de notre colloque de 2012 "Autonomie enchaînée, autonomie déchaînée". Lors de sa conférence, elle s'était demandée "Où sont les chaînes qui font que le handicap est discriminant ?". Et de répondre :

> *A mes yeux, la réponse est claire. Elles ne sont pas physiques, dans les corps eux-mêmes. Elles sont dans les représentations mentales que se font les membres d'une société, elles sont dans les mots qui servent à exprimer ces représentations, elles sont dans les comportements individuels, collectifs et politiques qui résultent de ces représentations et de ces mots.*

Présidente fondatrice de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – FDFA, psychanalyste, psychothérapeute, chevalière de la Légion d'honneur, membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, épouse, mère, amie, féministe, militante… **Maudy Piot** était tout cela et beaucoup plus encore.

Nombreux furent les hommages et témoignages qui saluèrent sa mémoire et surtout ses actions à l'annonce de sa disparition. Un recueil est en préparation qui regroupera tous les textes, poèmes, messages reçus par l'association.

L'annonce officielle de son décès fut faite sur Twitter par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes. Des articles lui furent consacrés dans Le Monde, Le Parisien, France Soir, La Croix, Le Figaro, L'Humanité, Libération, L'Obs, Ouest France, Le Midi Libre… A la radio, Europe 1, RTL, Vivre FM, RFI relayèrent la nouvelle de sa mort.

Maudy Piot et Françoise Héritier
Forum 2013 pour les 10 ans de FDFA

Simone Veil et Maudy Piot
Forum 2005

La communication de FDFA en 2017 a été marquée par la campagne de diffusion de l'affiche et des nouveaux flyers de l'Ecoute Violences Femmes Handicapées en début d'année et par les retombées de l'affaire Wetstein.

PRESSE & MEDIA

En **télévision** :

Sur LCI, l'émission « Au cœur de nos différences » diffusée le 14 janvier 2017 portait sur « Violences conjugales, briser le silence ». Maudy Piot y parle des violences vécues par 4 femmes handicapées sur 5.
https://www.lci.fr/replay/replay-au-coeur-de-nos-differences-violences-conjugales-briser-le-silence-2022013.html

Blandine Métayer, marraine de l'association, invitée sur Non Stop People le 7 mars a parlé de son engagement auprès de FDFA dans une émission consacrée aux « Femmes à l'honneur ».

Maudy Piot, Blandine Métayer
et Laurence Rossignol

Dans un documentaire diffusé sur France 5 dans l'émission « A vous de voir », consacré aux femmes atteintes de cécité, des femmes handicapées victimes de violences témoignent et Maudy Piot apporte son expertise sur les violences vécues par les femmes aveugles ou déficientes visuelles.
https://www.france.tv/france-5/a-vous-de-voir/63067-seules-dans-la-nuit.html

En **radio** :
Maudy Piot a donné des interviews à **Radio Galère** (15 mars) et à **Vivre FM** (9 juillet) sur les violences vécues par les femmes handicapées et le numéro Ecoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06

Blandine Métayer à l'antenne de **Sud radio** (24 mars), a parlé de l'association et de la plateforme de l'Ecoute Violences Femmes Handicapées.

Brigitte Bourglan-Beaufils, administratrice de FDFA, est passée à l'antenne de **Radio Orient** (8 mars) pour présenter le Colloque « Femme, Laïcité, Egalité, Handicap ».

En **presse écrite** :

- Un article du ***Parisien*** le 2 janvier « Une maison digitale pour guider les femmes handicapées vers l'emploi »
- Un article dans le numéro de mars/avril de ***Femmes Majuscules*** « Des femmes pour le dire et agir »
- Un entretien de Maudy Piot à la revue ***TSA*** de mars « Le handicap vous enferme sous une chape de plomb »
- Un article dans le ***Lien social*** n° 1205 « Handicap et violences : les femmes, premières victimes »
- Un entretien de Maudy Piot dans le n° 19 de ***Femmes Ici et Ailleurs*** « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir - Contre la double discrimination »
- Un article dans le magazine ***Solidarité*** de l'APCLD en juillet sur les violences faites aux femmes handicapées
- Un article dans ***La Croix*** du 23 octobre « Comment lutter contre le harcèlement sexuel »
- Un article dans ***La Cane*** – Plume des effronté-e-s n° 10 (dossier « les violences masculines sont punies par la loi ») sur la prise en charge des femmes handicapées victimes de violences
- Un article dans ***Les Inrocks*** du 16 décembre : « Je suis une femme, je suis handicapée, je suis une proie facile »

Sur le **web** :

- Diffusion de l'affiche : articles sur **Handicap.fr**, **Surdipôle**, **Handicapinfos.com**, **France Handicap Info**, dans la **Cybertine** #132 du Centre Hubertine Auclert
- Annonce du forum « Femme, Santé, Handicap » sur le **Miroir Social**, **Handicapzéro**, **Handicapinfos.com**, **Agevillage**
- Annonce de Sortir du silence : **Handicapinfos.com**, **handicap.fr**,
- Hommage à Françoise Héritier : **Vivrefm** (20 novembre) avec une photo de Françoise Héritier remettant la Légion d'Honneur à Maudy Piot
- Campagne contre le viol : « il a profité du handicap mental de sa cousine pour abuser d'elle » - article sur **handicap.fr** mentionnant FDFA et le numéro de l'Ecoute Violences Femmes Handicapées (30 novembre)

Diffusion de l'affiche de l'Ecoute Violences Femmes Handicapées

3 976 affiches ont été expédiées dans 427 lieux d'affichage différents. La répartition se fait sur l'intégralité du territoire national, y compris dans les outremers.

Les lieux d'affichages se répartissent comme suit :

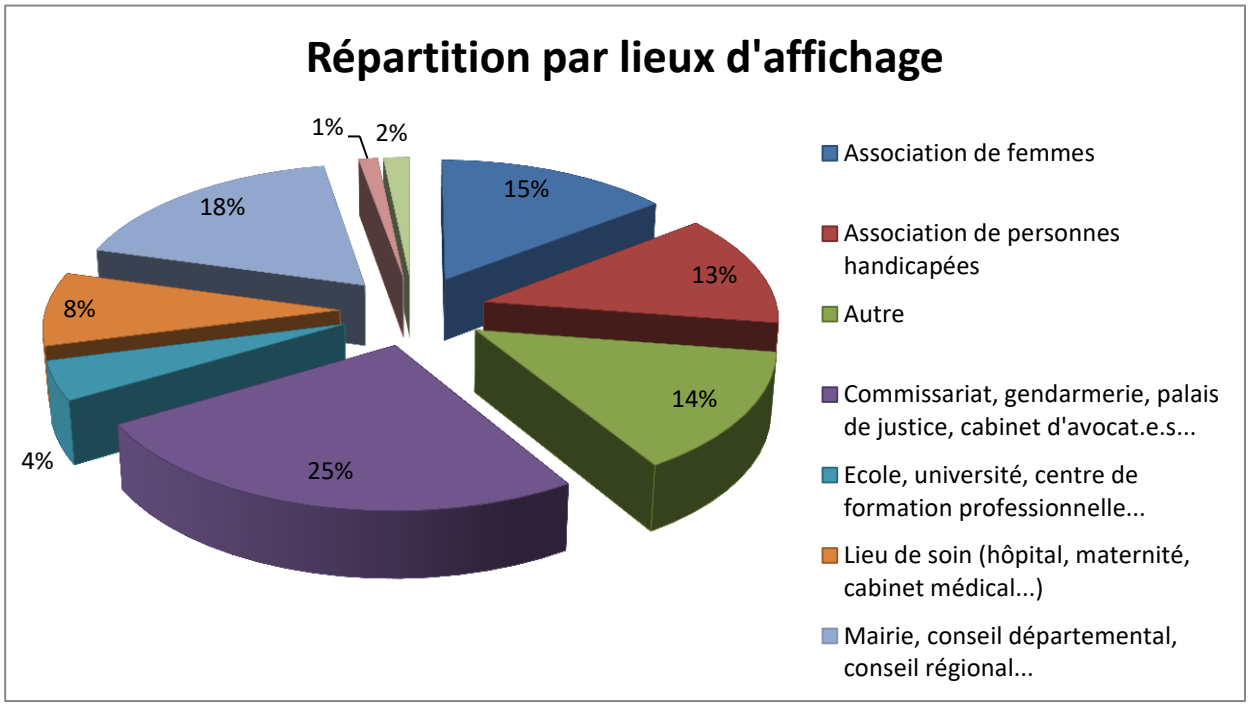

Référencement

Le numéro Ecoute Violences Femmes Handicapées apparaît :

- Sur la cartographie des dispositifs associatifs spécialisés dans l'accompagnement des femmes victimes de violences créée par l'Observatoire Régional des Violences faites aux Femmes du Centre Hubertine Auclert
- Dans le guide Solidarité à Paris édité par la Mairie de Paris
- Sur l'affiche de la Mairie de Paris pour la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
- Sur le site d'Alma 81
- Sur le flyer édité par la Fondation des Femmes #MeToo – Vers qui se tourner ?

Le film « Violences du silence » est référencé par l'association belge Perséphone vzw sur leur site.

Cours en ligne

La faculté de médecine Paris-Descartes a mis en ligne en juin son MOOC Violences faites aux femmes dans lequel intervient Maudy Piot, présidente de FDFA.

Distinctions

Prix et récompenses sont venus reconnaître le travail mené par FDFA dans la lutte contre les violences faites aux femmes handicapées. Après le prix Citoyenneté de l'OCIRP Handicap, le label « Sexisme pas notre genre » et la mention spéciale du Prix des Droits de l'Homme de la République française « Liberté, égalité, fraternité » reçus en 2016, FDFA a été distinguée en 2017 par :

- Le prix « Lutte contre les violences » remis le 9 mars 2017 dans le cadre de la journée « 400 idées pour faire avancer l'égalité #SexismePasNotreGenre » par le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes pour le développement du numéro d'écoute violences femmes handicapées.

- Le premier prix de l'initiative en économie sociale décerné par la Fondation Crédit Coopératif.

FDFA a également été finaliste du Prix de la Démocratie et Maudy Piot sélectionnée pour le Prix Pierre Simon « Ethique et société » 2017.

Partenariats

FDFA poursuit son partenariat avec Unis-Cité pour l'organisation de journées de solidarité entreprise. Ainsi, FDFA a pu accueillir pour la deuxième année consécutive en novembre le Groupe Kering pour un Solidarity Day autour du parfum. La matinée a été consacrée à un atelier de création de senteurs et l'après-midi à une visite du musée du parfum.

Tout au long de l'année, l'association a multiplié les rencontres avec de potentielles partenaires : la Médiathèque Marguerite Yourcenar sur la déficience visuelle, la Fondation GoodPlanet pour l'accessibilité du domaine de Longchamp et la résidence des associations, Femmes 3000 pour un échange de visibilité et de compétences, CoActis Santé pour le développement de fiches BD Santé sur les violences vécues par les femmes handicapées.

De plus, dans le cadre du partenariat avec la Fondation Orange, Maudy Piot est intervenue lors du gala pour les 30 ans de la Fondation (20 mars) et FDFA a reçu cette même fondation dans son local associatif pour une étude d'impact de la Maison Digitale.

Enquêtes de satisfaction

A l'issue de chaque manifestation organisée par FDFA, un questionnaire d'évaluation de la journée est remis ou adressé par courriel aux participant.e.s.

Le taux de réponse est en moyenne de 41 %.

Les femmes représentent en moyenne 91,08 % du public venu aux événements en 2017. Celles âgées de 46 ans et plus représentent 70,31 % des participant.e.s. Il est à noter que la soirée théâtre a attiré plus de personnes de moins de 46 ans (41 %) et que l'hommage à Françoise Héritier a attiré le public le plus avancé en âge (82,61 %).

Géographiquement, le public est francilien à 84,49 %.

Les personnes handicapées forment 24,06 % du public, avec cependant une grande disparité selon la nature des événements : le colloque a attiré 14,52 % de personnes handicapées et l'hommage à Françoise Héritier 30,43 %.

Enfin, le **taux de satisfaction** s'établit à **95,78 % en moyenne** (réponses « excellente » et « bonne » à la question « Globalement, diriez-vous que vous avez trouvé cette rencontre ? »)

Pétitions et lettres ouvertes

FDFA est signataire de :
- « Avortement en Europe, les femmes décident ! », pétition du Planning Familial
- L'appel #PPV (Pulvériser le plafond de verre) de Connecting Women
- La Lettre ouverte pour la pérennisation d'un Ministère des Droits des Femmes adressée au Président de la République le 12 mai
- « Décrétez un plan d'urgence contre les violences sexuelles », pétition adressée au Président de la République par Caroline de Haas

Parutions

En 2017, l'association n'a sorti aucun ouvrage aux éditions de l'Harmattan, les Feuilles d'automne des écrivain.e.s handicapé.e.s et des autres ne donnant pas lieu à l'édition d'actes.

FDFA a participé au rapport du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes intitulé « La santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité ».

Affiches

Affiches de Priscila Rosman de Sà

Visuels d'Isabelle Dumont

Plaquette

Une nouvelle plaquette a été lancée en juillet 2017. Plus dynamique dans sa mise en page, elle reprend les couleurs de l'affiche Ecoute Violences Femmes Handicapées. Elle est l'œuvre d'Elodie Lecostey, graphiste bénévole.

FDFA SUR LES RESEAUX SOCIAUX ET SUR LE WEB…

En un an, le nombre de personnes qui suivent la page Fan de l'association sur Facebook est passé de 754 à **988** soit une progression de **131 %**.
175 publications ont généré **82 153** vues.
15 publications ont été faites suite au décès de Maudy Piot pour 24 784 vues
33 publications concernaient l'Ecoute Violences pour 20 126 vues

De 152 abonné.e.s en décembre 2016, le compte est passé à **393** soit **+ 259 %**
104 tweets – 136 894 vues
22 publications liées à la disparition de Maudy Piot pour 77 071 vues
19 publications sur l'Ecoute Violences pour 23 667 vues.

La page LinkedIn de l'association a été ouverte le 9 mars 2017.

17 nouvelles ont été mises en ligne pour **2 746** vues.

En 2017, 22 nouvelles vidéos ont été mises en ligne sur la chaîne de FDFA dont 10 sur le forum « Femme, Santé, Handicap ».
On compte 5 904 vues pour **23 715** minutes de visionnage.

Le site vitrine de l'association a compté **57 246** pages vues en 2017 contre 39 821 l'année précédente, soit une progression de **144 %**
8 373 personnes se sont connectées sur l'année à http://fdfa.fr

PUBLIPOSTAGE

En 2017, FDFA a envoyé 36 campagnes soit **261 658 messages** avec une ouverture moyenne de 27,17 % (contre 27,60 % en 2016).

Les envois en nombre sont désormais gérés par le logiciel Marketing de Microsoft Dynamics 365.

FLASH INFO

En 2017, onze numéros de l'infolettre ont été proposés aux abonné.e.s sous le format du Flash Info – numéro long avec un dossier thématique ou de L'Agenda de FDFA – numéro court centré sur les activités et actions de FDFA.

La nouvelle formule a été lancée en juillet 2017 suite aux décisions prises à l'Assemblée Générale de juin. Ainsi, la rubrique « FDFA en action : l'actualité du mois » a été supprimée, une nouvelle mise en page plus colorée a été créée, la navigabilité des rubriques sous la forme numérique améliorée.

L'infolettre a été adressée à **1 018 destinataires** en moyenne par mois (contre 560 en 2016). La politique de proposer gratuitement pendant trois mois la lettre d'information de l'association aux nouveaux contacts a été maintenue, ce qui explique cette forte progression.

Le taux d'ouverture est de **21,22 %** (contre 32,66 % en 2016). Cette différence notable peut s'expliquer par la plus grande lecture de nos informations sur appareils mobiles (téléphones et tablettes) pour lesquels une confirmation d'ouverture n'est pas toujours envoyée au centre de gestion Microsoft.

L'AGENDA

FLASH INFO
L'infolettre de FDFA

FONCTIONNEMENT

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 juin 2017

Après lecture et approbation du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, l'assemblée a approuvé le budget prévisionnel ainsi que les projets pour 2017.

Suite aux démissions et fins de mandat, il a été procédé au renouvellement des administratrices. A été réélue Nadia Arlot. Ont été élues Monique Valadier et Sophie Perruchi.

Le Conseil d'Administration compte 18 membres dont 11 en situation de handicap (61 %).

Adhérent.e.s

Au 31 décembre 2017, l'association comptait **185** membres contre 239 l'année précédente.

La répartition par genre s'établit à **91 % de femmes** et 9 % d'hommes. Cette proportion est identique depuis 2015.

Les personnes en situation de handicap représentent **41,08 %** des adhérent.e.s (contre 44,77 % en 2016). Parmi elles, **95 %** sont des femmes.

Les singularités les plus fréquentes sont le handicap moteur (29 personnes) et le handicap visuel (22 personnes).

Deux personnes morales (associations) sont adhérentes de FDFA.

Bénévoles

Sur 148 bénévoles inscrit.e.s à fin 2017, FDFA a pu compter sur 67 bénévoles actives et actifs au cours de l'année contre 79 en 2016.

Ce recul s'explique par un moindre appel aux compétences des bénévoles pour seconder et/ou accompagner Maudy Piot dans ses activités et déplacements et par une plus grande implication des bénévoles.

55,22 % des **bénévole**s sont **adhérent.e.s** de l'association contre 44,84 % l'année précédente.

Formation des écoutantes bénévoles

Les actions de formation initiale se sont déroulées sur 6 jours en février et mars.

Les thématiques abordées ont été :

- Les différentes formes de handicap
- Les différentes formes de violences
- Projection du film « Violences du silence » suivie d'un débat
- Les pathologies cliniques. Handicaps psychique, mental, cognitif
- L'accueil téléphonique des victimes
- Les violences sexuelles
- Les violences conjugales et leurs impacts sur les femmes victimes et sur leurs enfants
- Les violences faites aux femmes au travail. Notions de droit
- Le rôle de l'avocate dans l'accompagnement des victimes. L'articulation des rôles de l'écoutante et de l'avocate
- L'accueil des victimes en commissariat
- Les bases de la procédure pénale
- Les psychotraumatismes et les conséquences des violences sur les victimes

Participations associatives

FDFA est membre adhérent du CNFF (Conseil National des Femmes Françaises), de la Marche Mondiale des Femmes, de la FFPU (Fédération Française Pour l'UNESCO), de la CLEF (Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes), du Centre Hubertine Auclert, du GFPH (Groupement Français des Personnes Handicapées), du CFHE (Conseil Français des Personnes Handicapées pour les questions Européennes), de Tous Bénévoles et de France Bénévolat.

FDFA participe au RSPP (Réseau de Santé Périnatal Parisien) et au Collectif Femmes et Sport.

A l'international, FDFA est membre de Women Enabled International, basée à Washington.

Employées, stagiaires, volontaires en service civique et mécénat de compétences

FDFA a accueilli en 2017 :
- Une stagiaire étudiante en Master 1 de Psychologie sociale
- Une stagiaire préparant un diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants
- Une stagiaire étudiante en Master 1 de Psychologie – Parcours judiciaire
- Une stagiaire étudiante en Master 2 de Psychologie

Marie Conrozier, après avoir fini sa mission en tant que service civique, a été recrutée en avril pour un CDD de 6 mois qui a été renouvelé en octobre. Elle a été embauchée en tant que secrétaire.

La mission de la personne recrutée en novembre 2016 en CDD pour le poste de secrétaire générale n'a pas été reconduite à son échéance au printemps.

Jocelyn Barranco, collaborateur du Groupe Orange, a poursuivi sa mission auprès de FDFA dans le cadre d'un mécénat de compétence avec Orange Solidarité. Il intervient comme chargé de mission « soutien aux usages numériques » (CRM et animation de l'atelier informatique).

A fin 2017, l'association employait trois personnes pour 2,4 ETP.

FINANCEMENTS

En 2017, l'association a rempli 24 dossiers de demande de financement (subvention et mécénat) contre 26 en 2016.

FDFA a également participé à deux concours dont l'un a été couronné de succès : l'Ecoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06 a reçu le premier Prix de l'initiative en économie sociale décerné par la Fondation Crédit Coopératif.

FDFA a déposé quatre dossiers de candidature pour du mécénat de compétence. Celui déposé auprès de la Fondation SNCF a été validé par le comité Mécénat de Compétences en décembre 2017.

Fonctionnement

La Mairie de Paris a maintenu son financement pour le fonctionnement associatif.

Manifestations

Le colloque a été organisé grâce au soutien du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes.

Le forum a reçu le soutien financier de la Mairie de Paris et du Fonds Handicap & Société par Intégrance.

Ecoute Violences Femmes Handicapées – 01 40 47 06 06

Cette action est financée par la Région Ile de France, la Mairie de Paris, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici et le Fonds pour les Femmes en Méditerranée.

PROJETS ET PERSPECTIVES

Projets

La disparition de Maudy Piot a bouleversé le calendrier prévisionnel des manifestations de 2018. Il était initialement prévu d'organiser un grand événement festif autour des 15 ans de l'association. Cette manifestation a été annulée.

27 mars – Soirée d'hommage à Maudy Piot – Hôtel de Ville de Paris

Du 19 au 25 novembre – Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
En partenariat avec LADAPT, FDFA mettra en lumière la situation spécifique des femmes handicapées dans l'emploi.

Autour du 25 novembre – Journée Internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes
Exposition artistique dans le local associatif
Soirée théâtre

Perspectives

L'association poursuivra les actions initiées par Maudy Piot, sa fondatrice.

Une nouvelle présidente sera nommée lors de l'assemblée générale du 16 juin 2018.

Le Conseil de Paris a décidé à l'unanimité de nommer une rue ou un espace vert du nom de Maudy Piot. La décision du lieu devrait être connue en octobre pour une inauguration en novembre.

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir FDFA

Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

Association loi de 1901

Permanences et activités :
2, rue Aristide Maillol – 75015 PARIS
☏ 01 45 66 63 97
contact@fdfa.fr
http://fdfa.fr

Rédaction et mise en page : Isabelle Dumont
Crédit photos : M. Conrozier, I. Dumont, A. Guillaume, A. Piot, C. Werey, DR
Dessin silhouette : Priscila Rosman de Sà
Graphiques : Marie Conrozier
© Isabelle Dumont pour FDFA – juin 2018